

# L'internationalisme libéral

## Un programme d'action collective

Christian Deblock

### Résumé

L'internationalisme libéral marqua profondément la politique commerciale américaine et la construction de l'ordre économique international d'après-Guerre. L'auteur revient sur les origines de cette doctrine qui fut marquée, successivement, par trois grandes idées : 1) le contrat social et son extension aux nations, 2) le progrès économique par la liberté économique et l'échange, et 3) le progrès social à l'aulne du méliorisme. Pour l'auteur, ces trois idées forment le triptyque de ce que fut le programme d'action collective des États-Unis.

### Abstract

Liberal internationalism had a profound impact on the U.S. trade policy and their proposals for a new international economic order after World War II. The author returns to the origins of this doctrine which was marked, successively, by three major ideas: 1) the social contract and its extension to nations, 2) economic progress through economic freedom and free trade, and 3) social progress through meliorism. For the author, these three ideas form the triptych of the collective action program proposed by the United States.

### Contenu

1. Du cosmopolitisme à l'internationalisme	5
2. L'internationalisme libéral comme doctrine	8
3. L'internationalisme libéral comme programme d'action collective	13
4. Conclusion	20
Annexe : Interdépendance et coopération	22

Note : Ce chapitre ouvre la deuxième partie de l'ouvrage que je rédige sur les débats théoriques autour de l'internationalisation. Elle a pour titre : La construction de l'interdépendance.

La première partie porte sur la construction de l'économie internationale. Plus précisément, sur la manière dont les économistes ont, aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, intégré les nations dans leur analyse des relations économiques internationales. Elle comporte cinq chapitres : 1) la construction de l'économie politique, 2) l'économie classique et le commerce internationale, 3) l'économie nationale, 4) Marx et l'économie mondiale, 4) ses épigones et l'impérialisme.

La seconde partie porte sur la construction de l'ordre économique international. Elle porte sur la manière dont les économistes ont construit l'ordre économique international. Je reprends la même démarche que pour la première partie : après avoir présenté la doctrine dominante, j'aborde les perspectives hétérodoxes. Elle comporte quatre chapitres : 1) l'internationalisme libéral, 2) Keynes et la régulation de l'économie internationale, 3) le développementalisme, et 4) le régionalisme international.

---

## L'INTERNATIONALISME LIBÉRAL UN PROGRAMME D'ACTION COLLECTIVE

*Nos espérances sur l'état à venir de l'espèce humaine peuvent se réduire à ces trois points importants : la destruction de l'inégalité entre les nations ; les progrès de l'égalité dans un même peuple ; enfin, le perfectionnement réel de l'homme.*

Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Masson, 1822 [1793], p. 265

*L'objectif de la libéralisation des relations économiques est ainsi de substituer à une politique de combat une politique de conciliation des intérêts et de collaboration. Il est de permettre aux États impliqués de bénéficier des avantages correspondant à la libéralisation des relations économiques tout en préservant, autant que faire se peut, leurs intérêts tels qu'ils le voient.*

Maurice Allais, *La libéralisation des relations économiques internationales*, Paris, Gauthier-Villars, 1972, p. 3.

*American liberalism believes that in this respect it has made a major contribution to the grand strategy of freedom. Where both capitalists and socialists in the 1930's were trying to narrow the choice to either/or -- either laissez-faire capitalism or bureaucratic socialism -- the New Deal persisted in its vigorous faith that human intelligence and social experiment could work out a stable foundation for freedom in a context of security and for security in a context of freedom. That faith remains the best hope of free society today. [...]*

*The process of redefining liberalism in terms of the social needs of the 20th century was conducted by Theodore Roosevelt and his New Nationalism, Woodrow Wilson and his New Freedom, and Franklin D. Roosevelt and his New Deal. Out of these three great reform periods there emerged the conception of a social welfare state, in which the national government had the express obligation to maintain high levels of employment in the economy, to supervise standards of life and labor, to regulate the methods of business competition, and to establish comprehensive patterns of social security. This liberal conception won, in a sense, its greatest triumph in the election of 1952 when the Republican party, as the party of conservatism, accepted as permanent the changes wrought in the American scene by a generation of liberal reform.*

Arthur Schlesinger Jr., « Liberalism in America: A Note for Europeans », *The Politics of Hope*, Boston, Riverside Press, 1962 (en ligne : <http://www.writing.upenn.edu/~afilreis/50s/schleslib.html>)

Certains auteurs font remonter l'internationalisme libéral à Woodrow Wilson et au discours en quatorze points qu'il prononça le 8 janvier 1918 devant le Congrès des États-Unis<sup>1</sup>. D'autres y voient une doctrine typiquement américaine et l'associent étroitement à la construction de l'ordre d'Après-Guerre. N'en doutons pas, le discours de Wilson, d'une grande concision, marque un tournant majeur dans l'histoire de l'internationalisme libéral<sup>2</sup>. Et l'ordre d'Après-Guerre, après l'échec de la Société des Nations, en fut sa première institutionnalisation. Aujourd'hui encore, même si cet ordre a évolué et s'est adapté tant bien que mal aux transformations du monde, il en porte toujours l'empreinte. Il suffit pour s'en convaincre d'aller sur le site de l'OMC. On y retrouvait jusqu'à il y a peu de temps encore une brochure présentant les dix avantages du système commercial dans laquelle on pouvait lire, non sans un certain étonnement d'ailleurs, que le premier de ses avantages est de « contribuer à maintenir la paix » :

« La paix est en partie la résultante de deux des principes fondamentaux du système commercial : favoriser la liberté des échanges et offrir aux pays un moyen constructif et équitable de régler les différends portant sur les questions commerciales. La paix résulte aussi de la confiance et de la coopération que le système engendre et renforce sur le plan international. »<sup>3</sup>

Sans être appelé comme tel, l'internationalisme libéral s'inscrit pourtant dans une longue tradition de pensée que l'on peut faire remonter au dix-huitième siècle, sinon aux écrits plus anciens encore des juristes sur le droit des gens et le droit de la guerre. C'est toutefois aux écrits des Lumières et plus particulièrement à Kant et à son célèbre essai sur la paix perpétuelle que la tradition en fait remonter la véritable origine. Pour autant, il faut encore attendre le dernier quart du dix-neuvième siècle avant le voir gagner en influence. En Grande-Bretagne, tout d'abord, où les économistes feront de l'internationalisme libéral un corollaire de l'internationalisation des échanges et les réformistes une arme contre l'impérialisme. Mais c'est surtout aux États-Unis, terre de liberté mais aussi de progrès, que l'internationalisme libéral trouvera son meilleur terreau et ses plus farouches défenseurs. Alors que les philosophes avaient défendu le droit des individus et des peuples à disposer d'eux-mêmes et les économistes la liberté économique, les penseurs américains plus enclins aux idéaux d'égalité et de progrès que leurs homologues britanniques, vont lui apporter une troisième dimension, le méliorisme, qui en donnant un sens à l'internationalisme libéral, en fera un véritable programme d'action collective.

C'est sur les trois dimensions de ce programme, que nous allons porter notre attention dans ce chapitre. Nous reviendrons sur ses principes fondateurs dans la première section, non sans faire un retour aux sources et définir les contours de l'internationalisme libéral. Nous verrons dans la seconde section comment, grâce notamment au commerce, l'internationalisme libéral est non seulement une doctrine en relations internationales, mais avant tout un programme d'action collective. C'est le commerce qui, en se développant, lie et socialise les peuples et les individus. Tout

comme c'est le commerce qui en apportant le progrès matériel, chasse la jalousie et la guerre. Enfin, nous reviendrons dans une dernière section sur le méliorisme, cette doctrine morale issue elle aussi des Lumières, qui place l'avenir de l'Homme dans sa perfectibilité. Pas d'ordre sans règles, dira-t-on, mais pas d'ordre non plus sans finalité, sans donner un sens à l'action humaine. Nous verrons comment il y a deux façons d'y parvenir.

## **1. Du cosmopolitisme à l'internationalisme**

Le terme « internationalisme » apparaît tardivement au dix-neuvième siècle. Pendant longtemps on lui préféra celui de « cosmopolitisme », employé pour qualifier un sentiment d'appartenance à une culture universelle, voire à une citoyenneté universelle. Un autre terme lui est souvent associé, celui de « universalisme », employé pour soutenir l'existence de valeurs communes à tous les hommes et, donc, unificatrices du genre humain. D'abord critiqué pour son utopisme, le cosmopolitisme prit rapidement un sens péjoratif pour devenir, dans les écrits nationalistes du dix-neuvième siècle, une doctrine hostile aux aspirations des peuples, voire à l'existence même des nations<sup>4</sup>. Moins polémique, l'internationalisme viendra s'y substituer. Tout comme le cosmopolitisme, il véhicule les idées d'universalité et de solidarité. Il s'en démarque toutefois dans la mesure où il place les peuples ou les nations au centre d'un projet commun d'unification du genre humain.

### **Les premiers pas de l'internationalisme**

Le nationalisme n'était pas sans gagner partout en influence dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle, porté qu'il était alors par l'insécurité économique qui accompagnait les avancées de la concurrence internationale, mais aussi et surtout par les aspirations d'indépendance et, pour certains, d'affirmation de puissance. Au nationalisme jugé dangereux, notamment pour ses dérives autarciques et militaristes, certains esprits éclairés vont alors en appeler à l'union des peuples et défendre un internationalisme moral qui va trouver ses fondements les plus solides dans les écrits des grands penseurs libéraux. On les retrouve un peu partout, en France notamment où le libéralisme économique vient imprégner l'esprit républicain, mais c'est surtout en Grande-Bretagne, phare de la démocratie libérale et de la liberté économique, qu'ils seront les plus nombreux et les plus influents. Les travaux de Casper Sylvest<sup>5</sup> et ceux avant lui de August Schou<sup>6</sup> nous permettent de comprendre comment, au travers d'un certain nombre de grandes figures historiques, des juristes, des philosophes, des journalistes, des économistes, des politiciens etc., s'est construit en Grande-Bretagne un internationalisme moral qui va porter haut et fort l'idéal de la paix par le commerce et appeler autant à la raison qu'à la conscience, à l'éducation des hommes autant qu'à leur force de caractère.

Cet internationalisme ne forme pas un courant homogène. Si certains, sous l'influence des économistes surtout, mettront de l'avant une vision optimiste et civilisatrice de la liberté qu'il revenait à la Grande-Bretagne de diffuser dans le monde entier<sup>7</sup>, d'autres au contraire vont se réclamer d'un « nouveau libéralisme » qui sera à la fois favorable aux réformes sociales et à l'amélioration du sort des ouvriers et

radicalement opposé à l'impérialisme et à la soumission des peuples par la force. On retrouvera ici l'opposition à l'intérieur même du camp libéral entre, d'un côté, ceux qui croyaient à l'harmonie des intérêts sous l'effet providentiel de la concurrence et, de l'autre, ceux pour qui, dans la tradition sismondienne<sup>8</sup>, la tâche d'un bon gouvernement est de voir à la richesse collective et à sa juste répartition. Cet internationalisme, que l'on peut qualifier de libéral, voire à l'époque de moral, ne doit pas nous faire oublier également l'existence d'autres formes d'internationalisme<sup>9</sup>. Les socialistes révolutionnaires furent sans doute les premiers à en publiciser le terme, désignant par là l'union des ouvriers, indépendamment de leur pays ou patrie d'origine, dans une même association<sup>10</sup>.

Le mot international fut également utilisé dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle en référence aux projets d'unions à caractère technique, dont certaines verront le jour à la même époque<sup>11</sup>. L'internationalisme trouve dans ce cas son fondement dans les progrès dans les échanges et les communications, lesquels pousseraient les peuples à se rapprocher et les États à coopérer plus étroitement. L'expression d'internationalisme institutionnel est parfois utilisée pour qualifier cette forme d'internationalisme avant tout technique.

L'internationalisme fut également utilisé plus tardivement, dans l'entre-deux-Guerres, dans un troisième sens, plus large. Comme chez Marcel Mauss : « L'internationalisme est (...) l'ensemble des idées, sentiments et règles et groupements collectifs qui ont pour but de concevoir et diriger les rapports entre les nations et entre les sociétés en général. »<sup>12</sup>. L'internationalisme libéral s'inscrit dans cette définition, mais en y associant l'esprit de liberté, il donne à l'internationalisme un sens et une direction.

### **Les contours de l'internationalisme libéral**

Au travers de ses nombreux écrits sur le sujet, G. John Ikenberry a proposé plusieurs définitions de l'internationalisme libéral. J'en retiendrai deux qui me paraissent les plus pertinentes. La première est générale : « Taken as a whole, liberal internationalism offers a vision of order in which sovereign states—led by liberal democracies—cooperate for mutual gain and protection within a loosely rules-based global space »<sup>13</sup>. Cette définition a l'avantage de la simplicité, à condition toutefois que l'on ne perde pas de vue que l'internationalisme libéral n'a pas uniquement pour objet d'introduire la règle de droit dans un monde régi par l'état de nature mais, et j'ajouterais au premier chef, de construire une société « inter-nationale » centrée sur l'individu et le droit naturel.

La seconde définition est plus précise. L'internationalisme libéral se trouve, ici, défini par ses composantes. Ikenberry en retient cinq : (1) l'amitié des démocraties, (2) la liberté par le commerce, (3) l'interdépendance économique, (4) les institutions et la règle de droit dans les relations internationales, et (5) les valeurs partagées dans une communauté des démocraties<sup>14</sup>.

Cette seconde définition couvre les différentes facettes de l'internationalisme libéral mais elle s'applique davantage à l'internationalisme libéral américain qu'à

l'internationalisme libéral britannique, plus moral que légaliste comme je viens de l'évoquer. L'internationalisme de la *Pax Britannica* se démarque, en effet, de l'internationalisme légaliste américain sur deux points. Fidèles en cela à leur manière d'envisager la liberté, les internationalistes britanniques préféreraient s'en remettre d'abord à la raison morale, la Grande-Bretagne ouvrant la voie aux autres par l'exemple. Ensuite, leur vision de liberté commerciale était fondée sur une théorie mais elle était également morale dans le sens où elle devait être non seulement source d'efficacité et de mieux être, mais également un gage de bon gouvernement et un facteur de paix dans les relations entre les peuples. Deux guerres mondiales plus tard, leurs homologues américains en tireront les leçons pour en faire le projet plus formel que nous connaissons aujourd'hui avec le GATT et l'OMC. Quoiqu'il en soit, moral ou légaliste, l'internationalisme libéral repose sur trois piliers.

Tout d'abord, il gravite autour des idées d'ordre, de progrès et de justice<sup>15</sup>. C'est d'abord en cela qu'il se distingue d'autres doctrines politiques en relations internationales, notamment le réalisme : il ambitionne de faire de la coopération un principe général et, en substituant le droit à la puissance, de bâtir un monde de progrès qui doit mettre le monde à l'abri non seulement de l'insécurité, mais également du besoin. À la base d'une telle construction, on retrouve trois principes généraux, pour ne pas dire trois postulats, qui sont à la base du contrat social<sup>16</sup>, à savoir : pour le premier, que l'exercice de la liberté trouve sa légitimité dans le droit naturel ; pour le second, que cette légitimité doit être ancrée dans les institutions sociales et le droit positif ; et pour le troisième, que ces derniers ne doivent pas seulement protéger les personnes dans l'exercice de leur liberté, mais également dans l'exercice de leur commerce et ce qui en résulte, la propriété. D'où la seconde singularité : l'internationalisme libéral place la centralité de la coopération sur l'exercice de la liberté.

La liberté ne doit pas seulement guider la vie des hommes en société, mais également les nations dans leurs rapports mutuels<sup>17</sup>. À l'image du contrat social, il ne s'agit donc pas seulement de lier les nations dans une vision commune de la sécurité, mais aussi dans une vision commune de la liberté et des droits individuels. En apportant cette dimension particulière, l'internationalisme libéral transforme ainsi le concert des nations en une communauté partageant les mêmes valeurs et le même respect pour les droits individuels, la démocratie et la liberté. Animées par la bonne entente, les démocraties, diront les plus optimistes, ne se font pas la guerre. Ce précepte a souvent été brocardé pour son idéalisme, sinon pour son simplisme. Pris à la lettre, il prête évidemment le flanc à la critique des faits. C'est oublier cependant que pour les internationalistes, il ne peut y avoir d'ordre sans progrès. C'est l'idée centrale d'un autre précepte de l'internationalisme libéral : de bons voisins sont des voisins prospères. Comment assurer cette prospérité ? Sinon qu'en laissant libre cours au commerce.

C'est, en effet, la troisième particularité de l'internationalisme libéral : il fait du libre exercice du commerce le vecteur d'un monde en progrès. Pour deux raisons : l'une, négative ; et l'autre, positive. En premier lieu, la liberté de commercer constitue

le meilleur rempart contre la jalousie commerciale et les guerres qui s'en suivent<sup>18</sup>. Le commerce n'a évidemment jamais empêché les guerres, mais empêcher le commerce est la meilleure façon de les préparer. De cela, les internationalistes vont tirer la conclusion qu'il ne peut y avoir de paix durable entre les nations sans liberté de commercer entre elles<sup>19</sup>. En second lieu, le commerce est lui-même un facteur de socialisation. En apportant ce dont chacun a besoin, mais aussi en liant tout un chacun aux autres, non seulement le commerce rend les nations dépendantes les unes des autres, mais par l'avantage qu'elles y trouvent, il fait de leur prospérité la raison d'être de leur union.

Partant de là, il y a deux manières d'envisager l'internationalisme libéral : comme doctrine mais aussi comme programme d'action collective. Notamment s'agit-il d'établir uniquement un cadre international formel qui reconnaisse, protège et respecte les droits individuels et collectifs, ou bien, au contraire, de lui donner un sens et d'orienter ainsi l'action collective vers les objectifs communs ? Mais penchons-nous d'abord sur la doctrine.

## 2. L'internationalisme libéral comme doctrine

Nous avons insisté jusqu'ici sur le caractère doctrinal de l'internationalisme libéral, sur ses idées. Mis de l'avant d'abord par la Grande-Bretagne, puis par les États-Unis, il constitue également un programme politique. Une large partie de notre ouvrage porte sur la forme institutionnelle qu'il a prise dans les deux cas. Nous nous limiterons donc à préciser de ce qui les rapproche et les distingue. Nous pouvons repartir triptyque de Sylvest : l'ordre, le progrès et la justice. Il délimite les trois principales dimensions de l'internationalisme libéral : un cadre institutionnel orienté vers l'exercice de la liberté, un progrès économique associé à la liberté du commerce, et une éthique de la liberté.

### La communauté des démocraties

Les deux internationalismes, britannique et américain, ont pour présupposé commun qu'il est possible, sinon nécessaire, de « socialiser » les États d'une manière analogue à la façon dont se trouvent socialisés les individus à l'intérieur du périmètre national<sup>20</sup>. *In fine*, il s'agit ni plus ni moins de transposer le libéralisme et la conception libérale de la société dans les affaires internationales, ce qui implique pour ce faire non seulement que les États s'entendent entre eux sur les termes du « contrat international » qui les liera les uns aux autres, mais également que les institutions qui les gouvernent, répondent sensiblement aux mêmes critères de la démocratie libérale. Il y a de fait dans ce mode de coopération une triple dimension : (1) une dimension légale qui oblige ses acteurs à respecter les règles qu'ils se sont données, voire à les faire respecter aux autres ; (2) une dimension éthique dans le sens où un certain nombre de valeurs fondamentales doivent être partagées en commun, dont au premier chef celle de liberté ; et (3) une dimension politique, dans le sens où il revient aux nations les plus puissantes et les plus avancées, de montrer la voie aux autres.

## Encadré

**Kant et la paix perpétuelle**

Dans son essai, *Essai philosophique sur la paix universelle*, Kant avance trois conditions pour en arriver à une « paix perpétuelle »<sup>1</sup> : (1) « La constitution civile de chaque État doit être républicaine » ; (2) « le Droit international doit être fondé sur une fédération d'États libres » ; et (3) « le Droit cosmopolite doit se borner aux conditions d'une hospitalité universelle ». Le droit occupe une place privilégiée dans ce triptyque : la paix doit être instituée, et ce par le droit. Par contre, le droit, chez Kant, ne peut être dissocié des valeurs morales, de la moralité publique et de la sagesse politique. Ce sont elles qui sous-tendent les institutions que se donnent les hommes en société et qui les gouvernent, et qui, en retour, garantissent la moralité publique et protègent les hommes contre leur propre égoïsme et leurs penchants naturels. De leur nature et de leur qualité dépend donc la possibilité d'établir un droit international fondé sur le respect des droits individuels, sur le respect des droits souverains et sur le respect des différences, seul à même de garantir une paix durable entre nations démocratiques. Quant à la coopération entre les États, elle devient d'autant plus naturelle que négociée entre États démocratiques, sa finalité est d'établir un régime de droit qui n'a pas seulement pour objet d'établir la paix entre ces derniers, mais aussi de faire progresser le cosmopolitisme en protégeant les droits et la liberté de circulation de chacun partout dans le monde.

Chez Kant, le droit apparaît également comme un acte de raison ; c'est ce qui distingue le contrat social de l'état de nature, ou pour dire les choses autrement l'état social de l'état de guerre. Sur ce plan, Kant ne fait pas de distinction entre les relations entre les hommes et les relations entre les États. Pour reprendre les mots de Pierre Hassner : « la conclusion inévitable semble être que les États doivent à leur tour, comme les individus, abandonner l'état de nature pour entrer dans un état juridique garantissant la paix. »<sup>1</sup>. Enfin pour Kant, le droit s'inscrit dans l'histoire, une histoire marquée, certes, par la Raison – « législatrice suprême » – mais aussi par l'éducation et l'apprentissage de la socialisation. Sur ce plan, Kant partage avec d'autres, notamment l'abbé de Saint-Pierre, voire Rousseau, une vision optimiste de l'histoire du monde, marquée par le progrès moral et la liberté. C'est ce même optimisme qui pousse Kant à considérer que sur l'échelle de l'histoire, certains États peuvent être plus avancés que d'autres et à leur faire jouer ainsi un rôle actif dans la construction des institutions de la paix. « Car, si le bonheur, écrit-il, voulait qu'un peuple puissant et éclairé se constituât en république (gouvernement qui, par sa nature, doit incliner à la paix perpétuelle), il y aurait dès lors un centre pour cette alliance fédérative : d'autres États pourraient s'y joindre, afin d'assurer leur liberté d'après les principes du droit international, et cette alliance pourrait ainsi s'étendre insensiblement et indéfiniment. »<sup>1</sup>

Ces trois grands principes se retrouvent clairement énoncés un petit ouvrage d'Immanuel Kant qui n'a rien perdu de sa fraîcheur, *Essai philosophique sur la paix universelle*<sup>21</sup>. Évitions néanmoins les anachronismes. L'internationalisme libéral a pris forme dans la seconde moitié du dix-neuvième siècle mais Kant a exprimé beaucoup mieux que d'autres en son temps, ce qui va plus tard en constituer l'essence, soit : une vision optimiste du monde portée par l'esprit de liberté, une communauté des démocraties qui en permet l'exercice et des institutions internationales respectueuses des droits de chacun, les États comme les individus<sup>22</sup>.

Le modèle institutionnel de Kant est celui de la paix démocratique. Il existe néanmoins une autre manière d'aborder le droit et les institutions internationales, par le biais du bien-être, plus précisément par le gain net en termes d'utilité que doit apporter la paix. C'est la lecture qu'en fait Jeremy Bentham<sup>23</sup>. Celui-ci applique, en effet, le principe d'utilité aux individus mais aussi aux États et à la conduite qui devrait être la leur dans leurs relations avec les autres États. Les États, nous rappelle Bentham, promeuvent les intérêts des individus dont ils ne sont que les mandataires ; il s'agit donc pour eux d'obtenir dans leurs relations avec les autres États mais aussi

collectivement, le plus grand bonheur (utilité) possible. D'abord pour leurs concitoyens mais aussi, et c'est l'autre facette de leur action, pour le plus grand nombre à l'échelle du monde. Cela implique évidemment de ne pas nuire aux autres mais il ne faudrait pas pour autant que la recherche du bonheur collectif se fasse au détriment de leurs propres nationaux<sup>24</sup>. La paix devient ainsi un état normal dans les relations entre des États où chacun, à l'intérieur des frontières nationales, est guidé par la seule recherche de l'utilité et, derrière celle-ci, son intérêt<sup>25</sup>. Ou du moins, est-ce ainsi que les choses devraient aller dans la mesure où la guerre est synonyme d'appauvrissement. Il en va de même du commerce dont la seule limite, rappelle Bentham, devrait être le capital disponible, et non les prohibitions et autres mesures gouvernementales imposées au motif fallacieux de soutenir l'économie<sup>26</sup>.

L'histoire ne retiendra pas le projet de Bentham mais on notera qu'à la différence de celui de Kant, la paix et la liberté du commerce y sont intimement liés : la paix permet au commerce d'enrichir chacun et, donc, de procurer à chacun le plus grand bonheur possible. On retrouve là théorisée, et ce peut-être pour la première fois, l'idée de paix économique comme fondement du contrat international.

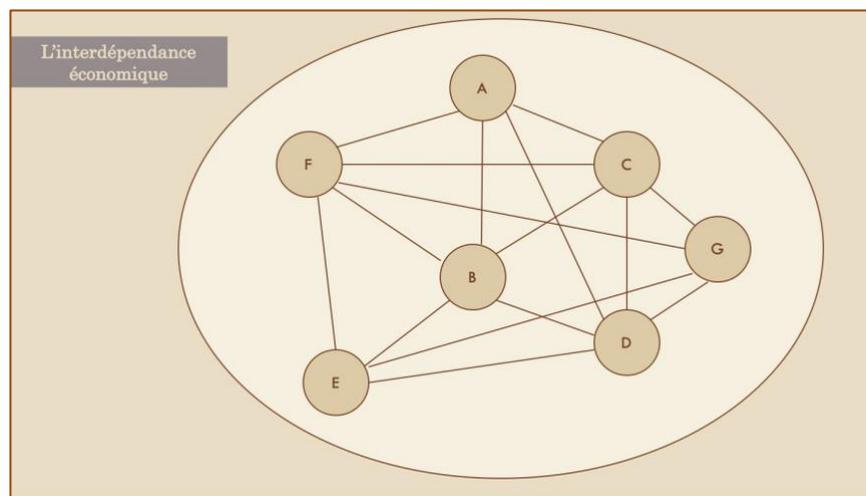
### L'interdépendance économique

Les premiers penseurs libéraux étaient d'abord préoccupés par les droits individuels et la défense de ceux-ci face au despotisme et à l'arbitraire. La liberté économique faisait, certes, partie de ces droits mais d'une façon générale, elle apparaît au second plan de leurs réflexions. En témoigne le fait que bien qu'il soit postérieur à la *Richesse des nations* de Smith, le commerce n'occupe qu'une place très secondaire dans la *Paix perpétuelle*. Kant se contente de reprendre les idées communes aux philosophes des Lumières, à savoir que le commerce est incompatible avec la guerre, que les hommes doivent pouvoir exercer leur commerce sur toutes les surfaces de la terre, et que les règles et conditions d'hospitalité doivent s'appliquer sans restriction aucune aux commerçants. Ces principes généraux se retrouvaient notamment affirmés avec force et clarté par Montesquieu dans le Livre XX de *l'Esprit des Lois* : « L'effet naturel du commerce, écrit-il, est de porter la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre a intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur les besoins mutuels. »<sup>27</sup> Ainsi, avant d'être une question de droit, protéger et promouvoir le commerce est d'abord une question d'attitude forgée sur la conviction nouvelle qu'en rendant les nations dépendantes les unes des autres, le commerce pousse à la paix en adoucissant les mœurs certes, mais surtout en faisant progresser le progrès humain. La paix n'est pas seulement démocratique ; elle est aussi économique.

Si le commerce porte à la paix, l'idée de lui laisser libre cours peut aussi s'avérer perverse dans la mesure où, en substituant l'intérêt à la gloire et aux passions, on court le risque de libérer d'autres passions, la cupidité et la corruption en particulier<sup>28</sup>, et d'aller ainsi contre l'intérêt collectif<sup>29</sup>. John Maynard Keynes y revient dans *La fin du laissez-faire*. Il y montre en particulier comment les économistes parvinrent à contourner le problème en introduisant la concurrence et en substituant ainsi à l'idée de doux commerce, celle d'harmonie des contraires. Ils en tireront deux conséquences.

Tout d'abord, si le droit est nécessaire pour protéger la liberté et garantir les contrats, le droit peut aussi devenir une menace à la liberté si les règles deviennent arbitraires et les gouvernements despotiques. Ce problème va hanter les libéraux mais les économistes le contourneront en faisant du droit naturel, notamment celui de propriété, une pré-condition de l'échange et, parallèlement, en enlevant à l'État tout pouvoir de réglementer la vie économique. Ensuite, en faisant de la concurrence et de l'harmonie des contraires la loi fondamentale de l'économie, ce n'est plus l'État ni le droit qui deviennent l'ordonnateur des solidarités collectives, mais le marché. Cela s'applique également à l'international où, nous dira Adam Smith, doit s'appliquer la même maxime qu'appliquera « tout chef de famille prudent » : « ne jamais essayer de faire chez soi la chose qui lui coûtera moins à acheter qu'à faire [...] Ce qui est prudence dans la conduite de chaque famille en particulier, ne peut guère être folie dans celle d'un grand empire ».<sup>30</sup>

Nous l'avons vu dans la première partie, les économistes classiques sont ainsi parvenus à démontrer comment, sous les conditions de liberté, le commerce conduit naturellement à la construction d'un système d'échanges parfaitement organisé au sein duquel chaque nation trouvera son avantage. L'internationalisme libéral qui n'en n'a pas encore le nom va ainsi s'enrichir d'un volet qui lui deviendra central après la Seconde Guerre mondiale : dans un monde d'interdépendance économique, le doux commerce se trouve éclipsé par l'idée beaucoup plus séduisante d'un ordre naturel de progrès matériel désormais associé à la division internationale du travail. Du moins, en autant que la concurrence puisse exercer son pouvoir de régulation, à l'intérieur des frontières comme entre les nations. L'argument est à double sens : rejeter ou briser les liens du commerce ne peut être que synonyme de régression, voire de guerre<sup>31</sup>. La figure ci-dessous vient illustrer ce monde d'interdépendance, les pays A, B, C... étant liés les uns aux autres par le commerce.



La perspective des économistes sur le commerce est donc très différente de celle des philosophes. Et ce pour trois raisons, qui vont faire la force et, j'ajouterais, la supériorité de leur internationalisme sur le cosmopolitisme des Lumières : 1) ce n'est plus à la raison qu'ils en appellent, mais au besoin et à l'intérêt qu'ont les individus,

et donc les nations, à échanger ; 2) il n'est plus nécessaire de faire appel à un arbitre pour assurer l'harmonie des intérêts, la concurrence assurant désormais ce rôle, mais de manière aveugle<sup>32</sup> ; et 3) le progrès est d'abord matériel avant d'être moral. C'est dans ce sens que, bien que moins achevé, le projet de paix universelle et perpétuelle de Bentham s'avère davantage en phase avec les théories économiques de son temps que celui de Kant. Ce point de vue est clairement partagé par celui qui en fut le disciple, John Stuart-Mill. Auparavant, écrira ce dernier, un pays pouvait se réjouir de l'état de pauvreté dans lequel se trouvait les autres ; tel n'était plus dès lors le cas :

« (...) commerce first taught nations to see with good will the wealth and prosperity of one another. Before, the patriot, unless sufficiently advanced in culture to feel the world his country, wished all countries weak, poor, and ill-governed, but his own: he now sees in their wealth and progress a direct source of wealth and progress to his own country. It is commerce which is rapidly rendering war obsolete, by strengthening and multiplying the personal interests which are in natural opposition to it. And it may be said without exaggeration that the great extent and rapid increase of international trade, in being the principal guarantee of the peace of the world, is the great permanent security for the uninterrupted progress of the ideas, the institutions, and the character of the human race. »<sup>33</sup>

La dimension morale n'y est pas pour autant absente. On se souviendra de l'argument de David Hume : le libre commerce chasse la jalousie entre les nations au même titre que la liberté économique chasse l'arbitraire et la corruption sur les marchés. Mais la coopération internationale prend une autre signification dans la mesure il ne s'agit plus pour les nations de créer une paix démocratique durable, mais d'établir les conditions d'un progrès matériel indispensables à une paix démocratique durable.

### **Du libre-échange à la libéralisation ordonnée des échanges**

L'illusion des économistes britanniques fut sans doute de croire que la raison, ou plutôt l'intérêt, finirait par l'emporter et que, dans un même élan, les nations se rallieraient au libre-échange, et ce derrière l'étendard britannique. Encore aujourd'hui, beaucoup d'économistes considèrent que le dix-neuvième siècle dans sa seconde moitié fut une sorte d'âge d'or du libre-échange<sup>34</sup>. Il fut pourtant loin de l'être, mais force est malgré tout de constater que la *Pax Britannica* marqua de son empreinte le monde du dix-neuvième siècle, que c'est sous son aile protectrice que le commerce se développa. Tout comme c'est en réaction à celle-ci que les pays qui le purent, développèrent autour du système protecteur un agenda nationaliste contre lequel l'internationalisme libéral n'avait guère d'arguments. Cela dit, ce nationalisme n'en fut pas moins libéral, limité qu'il devait être dans l'esprit de ses promoteurs à la seule protection du marché intérieur.

Tirant les leçons de cette expérience, c'est sur d'autres bases que les Américains projeteront de reconstruire les institutions de la paix et du commerce après la Seconde Guerre mondiale, notamment : (1) en liant étroitement les deux dans la construction des institutions multilatérales, (2) en « ordonnant » la libéralisation des échanges et en l'ancrant dans la règle de droit, et (3) en associant la libéralisation des échanges à d'autres objectifs, notamment le plein-emploi, la réduction des inégalités ou encore le développement. Tout cela fut évidemment le résultat de nombreux

compromis comme nous le verrons, mais encore leur fallait-il convaincre, au premier chef leurs alliés, voire les détourner des sirènes du socialisme, que les institutions mises en place mettraient non seulement le monde à l'abri du besoin et de l'insécurité, mais aussi qu'il était possible de construire un monde à la fois meilleur et plus juste. À condition toutefois de revisiter les cadres institutionnels et l'interdépendance des nations pour les mettre en phase avec la perspective d'un monde perfectible.

### **3. L'internationalisme libéral comme programme d'action collective**

De justice, nous n'en avons guère parlé jusqu'ici, sinon implicitement pour souligner l'importance du principe d'égalité entre les nations, un principe qui trouvera sa consécration après la Seconde Guerre mondiale dans la condamnation de l'impérialisme, dans le multilatéralisme des institutions de la paix, et dans la reconnaissance juridique des principes de réciprocité et de non-discrimination dans les relations commerciales. L'idée de justice en appelle cependant à une autre notion que celle juridique d'égalité. Elle fait appel à l'équité, une notion qui prend un sens particulier dans l'internationalisme libéral.

#### **Le réformisme social**

De Cobden à Hobson, en passant par Stuart-Mill et d'autres encore, plusieurs des grandes figures intellectuelles de l'internationalisme libéral britannique, furent aussi des réformateurs sociaux, au demeurant profondément hostiles pour la plupart d'entre eux à l'impérialisme et à la politique impérialiste de leur pays<sup>35</sup>. Cela dit, malgré l'originalité de leurs arguments et l'influence indéniable qu'ils exercèrent au sein du parti libéral<sup>36</sup>, il ne faudrait pas en exagérer l'influence. Marqué du sceau du progrès et de l'utilitarisme, empreint, à la fin du dix-neuvième siècle, de darwinisme social et de moralisme victorien, le libéralisme économique reste la doctrine dominante, et pour sa frange conservatrice, la prospérité est encore le meilleur argument pour faire face aux vents contraires des idées socialistes et des réformes sociales. Quant à l'impérialisme, il est d'autant mieux accepté par les grands partis politiques qu'il est associé à la grandeur de la Grande-Bretagne et à sa mission civilisatrice, libéraux et conservateurs ne s'opposant que sur un point : le statut commercial à accorder à l'Empire et à ses colonies. Il faudra attendre l'entre-deux-guerres pour voir le courant réformateur gagner en influence, dans un contexte de crise économique et sociale. Il en ira différemment de l'autre côté de l'Atlantique, aux États-Unis<sup>37</sup> où le réformisme va s'imposer en réaction au capitalisme sauvage qui avait prévalu jusque-là à l'ombre du protectionnisme<sup>38</sup> pour atteindre, au tournant du vingtième siècle, les hautes sphères de la vie politique.

### Encadré

#### Hobson et l'impérialisme, ou l'internationalisme dévoyé

John A. Hobson illustre le malaise des internationalistes vis-à-vis de l'impérialisme. Si nous nous rapportons à son ouvrage le plus célèbre, *Imperialism: A Study*<sup>1</sup>, Hobson y développe un argument original pour critiquer aussi bien le nationalisme que l'impérialisme. Hobson s'inscrit dans la mouvance d'un libéralisme radical et réformiste qui voit le monde comme un grand système social où, en l'absence de restrictions et d'inégalités, les nations sont liées les unes aux autres par l'échange et la dépendance mutuelle. Il reprend d'ailleurs à son compte la définition que donne Stuart Mill de la « nationalité », pour trouver le nationalisme tout à fait légitime dans la mesure où il s'appuie à la fois sur une histoire commune et sur la sympathie que les membres d'une même collectivité éprouvent les uns envers les autres. Il va plus loin encore, considérant l'internationalisme et le nationalisme comme complémentaires, en autant cependant que, dans l'esprit comme dans la forme, l'internationalisme respecte les nationalités et cherche l'union sur la base de l'égalité et de l'intérêt mutuel<sup>1</sup>. Que dire, dans ces conditions, de l'impérialisme ?

Au même titre qu'il condamne le nationalisme de son temps et les dérives qu'il a prises, Hobson voit dans l'impérialisme une dérive, sinon une perversion de l'internationalisme. Dans les deux cas, les causes sont les mêmes : derrière les politiques nationalistes et impérialistes se profilent des forces politiques et économiques qui sont parvenues à convaincre la nation toute entière de leur bien fondé, mais pour leur seul prestige ou leur seul intérêt. Et si derrière ces forces se profile l'ombre des financiers et des industriels qui en tirent grands bénéfices, que dire de ces hommes imprudents et irresponsables qui dirigent le politique étrangère, prêts qu'ils sont à engager à grands frais la nation dans l'aventure impérialiste dans le seul but de renforcer le conservatisme, de détourner l'énergie et l'intérêt de la population et d'y trouver un succédané aux réformes sociales<sup>1</sup>? Hobson ne manque pas de souligner le lien entre ces dévoiements et les conditions économiques modernes qui poussent les nations à rivaliser mais on est loin de la thèse qu'en tirera abusivement Lénine pour faire de l'impérialisme « le stade suprême du capitalisme ».

Un puissant vent de réforme va, en effet, souffler sur les États-Unis à la fin du dix-neuvième siècle, en réaction au laissez-faire et à ses conséquences économiques et sociales, notamment sur les relations de travail et sur la concurrence, mais également en réaction à la corruption et l'immoralité devenues endémiques à la vie politique américaine<sup>39</sup>. La Commission industrielle mise en place en 1898 par le président McKinley va cristalliser les débats sur la puissance des groupes industriels et mobiliser l'opinion publique en faveur du droit à la concurrence. Théodore Roosevelt va symboliser sur le plan politique ce « progressivisme »<sup>40</sup>. Reprenant à son compte les recommandations de la commission industrielle, il engagera un bras de fer avec les grands de l'industrie, du pétrole, des chemins de fer et de l'agro-alimentaire en particulier, renforcera la loi Sherman contre les trusts et introduira plusieurs lois pour mieux protéger les consommateurs<sup>41</sup>. Le vent de réforme va aussi atteindre les États, notamment le Wisconsin, alors dirigé par Robert M. La Follette, qui deviendra un véritable laboratoire de réformes dans le monde du travail. John R. Commons y fut directement associé. Il touchera également les milieux intellectuels, les philosophes, les juristes et les économistes. Très influencés par le pragmatisme des Peirce, James, Dewey etc., ils rénoveront le libéralisme américain en l'orientant vers le progrès social et l'action correctrice de l'État. Herbert Croly reste l'une des grandes figures intellectuelles de ce mouvement. Son ouvrage *The Promise of American Life* (1909) est d'ailleurs un ardent plaidoyer en faveur d'un État central fort, la reconnaissance

des syndicats, alors en plein essor, et l'affirmation des droits sociaux<sup>42</sup>. N'oublions pas non plus les institutionnalistes, fortement marqués eux aussi par le pragmatisme et l'action sociale. Pour ces derniers, les institutions ne doivent pas seulement contrôler et orienter l'action humaine, mais aussi la libérer et rendre ainsi possible le progrès collectif. Une fois de plus, nous sommes dans le droit fil de Sismondi et de ses principes de gouvernement, mais revu à l'aulne du pragmatisme et du progressivisme américain et d'une idée qui va marquer le vingtième siècle : « rendre le capitalisme raisonnable »<sup>43</sup>.

Cela dit, contrairement aux socialistes révolutionnaires qui très tôt vont se regrouper et créer l'Association internationale des travailleurs<sup>44</sup>, les « nouveaux libéraux » mais également les travailleurs et leurs représentants syndicaux et politiques vont se tourner vers l'État pour réclamer des réformes sociales et délaisser la dimension internationale. À cet égard, Britanniques et Américains adopteront une attitude fort différente. D'une façon générale, les réformistes vont se rallier au libre-échange en Grande-Bretagne avant la Première Guerre mondiale, au nom de la défense de l'emploi et du niveau de vie<sup>45</sup>. Ce n'est qu'après la guerre que le vent va tourner et que sous la pression du chômage et des revendications sociales, les travaillistes et la Grande-Bretagne finiront par abandonner le libre-échange<sup>46</sup>. Aux États-Unis, la situation est tout autre. C'est au nom de la défense de l'emploi et du niveau américain que le protectionnisme sera défendu dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale<sup>47</sup>. Certains allègements seront, certes, apportés au système protecteur mais celui-ci va perdurer après la guerre, voire devenir totalement prohibitif avec la loi Smoot-Hawley. Le mouvement réformiste va continuer à se faire sentir dans les années 1920 et débouchera sur le New Deal de Franklin D. Roosevelt, un programme au départ plus nationaliste que réformiste. Il faudra d'ailleurs toute l'expérience et l'habileté de Cordell Hull pour convaincre le président et les démocrates qu'il était possible de mener de front réformes économiques et sociales et ouverture commerciale<sup>48</sup>, et par la suite, les alliés pour faire la même chose à l'échelle internationale. Toujours est-il que si c'est aux États-Unis, dans le terreau du progressisme, que va se développer ce « programme d'action collective » qui va transformer l'internationalisme libéral, il faut aussi y trouver une autre source : le méliorisme.

### **Le méliorisme**

Dans le Vocabulaire technique et critique de la philosophie de Lalande (Paris, PUF, 1968, p. 606), on retrouve deux définitions du méliorisme<sup>49</sup>. La première y est attribuée à James Sully : « doctrine selon laquelle le monde peut être rendu meilleur par les efforts de l'homme, convenablement dirigés ». Et la seconde à Herbert Spencer : « doctrine selon laquelle le monde n'est ni exempt de mal, ni le meilleur possible, mais en voie de perfectionnement et d'amélioration. » Alors que la définition de Spencer<sup>50</sup> pose le progrès comme résultat de l'exercice de la liberté et « conduit à justifier à la fois l'inégalité et l'impérialisme », celle de Sully, qui est aussi celle que reprendront les « nouveaux libéraux » britanniques<sup>51</sup> comme les « progressivistes » américains, fait du progrès un objectif qui demande pour être atteint, des institutions qui en assument

pleinement la finalité. En clair, ce qui distingue les deux approches ne tient pas à l'idée selon laquelle le monde irait dans le sens du progrès, mais à la façon d'y parvenir. C'est à ce niveau que l'apport des pragmatistes américains va être décisif et renouveler la façon de voir le méliorisme<sup>52</sup>. Sur trois points en particulier.

- **Un monde perfectible**

Première idée : le méliorisme considère le monde comme perfectible, mais en autant diront les pragmatistes, notamment William James, que l'action individuelle se combine à l'action collective<sup>53</sup>. On n'est plus dans l'ordre du déterminisme mais dans l'ordre du « possible » et du « construit » : la réussite et le progrès seront d'autant plus grands que ceux qui y travaillent seront nombreux et déterminés à le croire et à agir<sup>54</sup>. Le bonheur est simplement une possibilité, qui commande une action collective et individuelle dans ce sens. Si aucun n'y travaille, il échouera. Comme le note Stéphane Madelrieux, la volonté de croire devient une précondition à l'action collective. Il s'agit de regarder le futur, de se tourner vers le futur « en vue de produire un avenir meilleur »<sup>55</sup>,

- **L'exercice de la liberté**

Seconde idée centrale : l'exercice de la liberté. Je partirai de la distinction qu'introduit Isaiah Berlin<sup>56</sup> entre liberté positive et liberté négative, pour revenir ensuite à John Dewey et à sa propre conception de la liberté. Par liberté négative, Berlin entend l'absence de contrainte, autrement dit le pouvoir et la capacité de faire et d'agir sans ingérence extérieure, un autre individu ou une autorité quelconque. La liberté positive renvoie à l'idée selon laquelle une autorité peut interférer sous certaines conditions dans l'exercice de la liberté. La liberté négative couvre à la fois le droit de faire et la possibilité de faire, étant entendu que l'espace de liberté dont jouit un individu s'étend autant à la vie privée (liberté civile) qu'à la vie économique (liberté économique). La liberté positive définit chez Berlin l'étendue et les limites de la liberté négative, celui-ci faisant preuve des plus grandes réserves à son égard étant donné les risques d'arbitraire et d'oppression<sup>57</sup>. John Dewey dans ses conférences sur la liberté, aborde celle de manière fort différente<sup>58</sup>.

Il y a deux façons d'aborder la liberté, dira également Dewey<sup>59</sup> : selon que celle-ci sera légale et effective. « C'est, dira-t-il, parce que les libéraux ont échoué à établir une distinction entre la liberté purement formelle et légale et la liberté de pensée et d'action effective, que l'histoire des cent dernières années est marquée par l'échec de leurs prédictions »<sup>60</sup>. Pour dire les choses différemment, la première se définit par les droits que tout individu possède (ses droits naturels), alors que la seconde, « radicale », se définit par la façon dont celui-ci construit son individualité.

Dans le premier cas, on a une « représentation figée de l'individu doté de libertés », le progrès est porté par l'individu et, en bout de ligne, le laisser-faire revient à justifier le statu quo et à rejeter l'action sociale<sup>61</sup>. Cette représentation débouche sur un atomisme et une vision à la fois dogmatique et formaliste de la liberté, ancrée dans le droit et les privilèges et poussant au repli sur soi et à la seule responsabilité individuelle. Dans le second cas, la liberté devient un exercice de construction de

l'individualité. Il s'agit d'une liberté en devenir, ce qui présuppose non seulement que les individus puissent agir dans un environnement social et institutionnel qui leur donne cette possibilité, mais aussi qu'ils aient les capacités et les moyens de la concrétiser. D'où l'importance de l'éducation mais aussi de l'État, dans le sens où l'action individuelle a besoin pour s'exprimer de l'action collective<sup>62</sup>, même si Dewey considère que les conditions sociales ne sont jamais en soi suffisantes pour créer ce qu'il appelle des « hommes démocratiques ».

- **L'action collective**

La notion de « capacité » introduite plus récemment par Armatya Sen<sup>63</sup> s'inscrit dans cette conception constructiviste d'un méliorisme centré sur l'individu et son développement. Le rôle des institutions devient dès lors central dans la mesure où, comme le montreront les institutionnalistes, celles-ci ne sont simplement là pour reconnaître et protéger les droits individuels ni pour orienter et contrôler l'action humaine ; d'elles, on attend aussi qu'elles libèrent l'action humaine et qu'elles donnent à chacun la possibilité de développer sa propre individualité. La démarche est ici constructiviste, dans le sens qu'Hayek donne à ce terme : on va au-delà de la simple égalité formelle, légale, génératrice d'inégalités économiques et sociales. La règle de droit et la liberté du commerce seraient ainsi des pré-conditions essentielles au progrès humain, mais qui ne peuvent suffire à elles seules à atteindre cet objectif de progrès. Elles peuvent même devenir nuisibles au « bonheur de tous » si elles deviennent sources de privilèges et d'abus.

De même y a-t-il des obstacles naturels, historiques ou culturels, qui freinent le progrès mais si certains peuvent être levés, les uns grâce à l'avancement des sciences et des techniques, les autres grâce à l'exercice de la liberté commerciale, d'autres, au contraire, demandent l'action éclairée des autorités. Entrent dans cette catégorie d'abord l'ignorance et le manque d'instruction, mais également les inégalités économiques et sociales. Si l'ignorance peut être vaincue par l'instruction morale et l'amélioration des connaissances, le second obstacle commande, par contre, des réformes sociales plus profondes et une action correctrice. Le progrès ne se limite donc pas simplement au progrès matériel ; il s'étend à la vie politique, sociale, culturelle, éducative, etc. Tout comme il doit s'étendre à toutes les nations.

### **Pour résumer**

En somme, si le méliorisme donne un sens au progrès et, par le fait même, à l'histoire humaine, il y a néanmoins deux façons de l'appréhender. Pour l'internationalisme radical « à la Spencer », la mise en place d'institutions démocratiques dévolues à la protection des individus et de leurs droits et au libre-échange doit garantir la paix et le progrès matériel et permettre ainsi à la condition humaine de s'élever toujours plus haut. Pour l'internationalisme progressiste ou égalitaire comme nous l'avons qualifié, il faut donner une finalité à l'action collective et, ce faisant, donner aux institutions les moyens d'agir dans le sens d'un progrès auquel tous participent et dont chacun tire avantage.

Le tableau ci-dessous présente les deux perspectives, qualifiées, respectivement, d'action collective et d'individualisme méthodologique<sup>64</sup>. J'ai retenu les trois thèmes majeurs, soit 1) la définition et l'exercice de la liberté, 2) l'ouverture commerciale et 3) le rôle et la finalité des institutions. Enfin, en bas du tableau, je reprends la distinction que fait Hayek entre les deux catégories d'institutions<sup>65</sup>. Le tableau nous permet ainsi d'avoir une vue d'ensemble synthétique sur les débats que je viens de présenter.

	Action collective	Individualisme méthodologique
Liberté	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Construction de l'individualité</li> <li>❖ Liberté positive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Droits naturels</li> <li>❖ Liberté négative</li> </ul>
Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Enchâssement</li> <li>❖ Libéralisation ordonnée des échanges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Liberté économique</li> <li>❖ Libre-échange</li> </ul>
Institutions	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Libérer l'action humaine</li> <li>❖ Un monde perfectible</li> <li>❖ Bien commun</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Contrôler et prévoir l'action humaine</li> <li>❖ Le progrès par le marché</li> <li>❖ Bien être individuel</li> </ul>
	Constructivisme	Spontanéisme

### La reconstruction des institutions de la paix

Au tournant du vingtième siècle, les réformistes américains avaient fait de lutte contre les trusts et les barons de l'industrie et de la finance leur cheval de bataille. Avec la crise des années 1930, ce sont les réformes sociales qui deviendront leur cheval de bataille. La guerre les poussera à s'ouvrir sur le monde et, en « exportant le New Deal »<sup>66</sup>, à marquer les nouvelles institutions de la paix d'une éthique du progrès que l'on ne retrouvait pas dans l'internationalisme de Woodrow Wilson et de la Société des Nations. Qualifiant celui-ci de global, Walter McDougall voit dans le méliorisme la huitième et dernière tradition de la politique étrangère américaine<sup>67</sup>. Rencontrant beaucoup de résistance sur ce terrain, y compris chez eux, les États-Unis ne sont sans doute pas allés aussi loin qu'ils le souhaitaient<sup>68</sup> et, comme ne manquent pas de le rappeler ses critiques, le « méliorisme global » les a souvent entraînés dans l'aventurisme et produit au bout du compte beaucoup de désillusion<sup>69</sup>. Là n'est pas mon propos. Je voudrais simplement souligner trois choses à propos de ce projet : premièrement, comme Jean-Christophe Graz le relève avec beaucoup d'à-propos, il constitue la première véritable tentative de concilier sur une très large échelle libéralisme et interventionnisme d'une part, multilatéralisme et autonomie nationale d'autre part<sup>70</sup>. Un double compromis, donc, qui permettra de construire l'État-Providence à l'intérieur et la paix économique à l'extérieur.

Deuxièmement : ordre, progrès et justice. C'est autour de ce triptyque que les États-Unis entreprirent de reconstruire les institutions de la paix après la Seconde Guerre mondiale. Leur originalité ne fut pas seulement de reprendre à leur compte et d'opérationnaliser les canons de l'internationalisme classique, mais de lui apporter avec le méliorisme le supplément d'âme qui lui avait fait jusque-là défaut<sup>71</sup>. Ce fut sans doute leur plus grande réussite, du moins celle de ces hommes et de ces femmes qui croyaient possible d'asseoir la coopération entre les nations non seulement sur la règle de droit et la liberté commerciale, mais aussi une conception très progressiste des droits humains, ce dont témoignera la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948<sup>72</sup>.

Troisièmement, le commerce fut la première des priorités des États-Unis au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1947 et la Charte de La Havane de 1948 vont cristalliser leurs attentes. Certes, le GATT demeure avant tout un accord commercial, en grande partie calqué sur leur modèle d'accord de réciprocité, mais, pour la première fois, un traité, ou plutôt, devrait-on dire, un contrat commercial fut conclu entre 27 pays, qualifiés sous l'insistance des États-Unis de parties contractantes. Par cet accord, se trouveront ainsi reconnus au moins cinq grands principes : 1) la réciprocité et l'avantage mutuel ; 2) la non-discrimination dans les échanges (traitement de la nation la plus favorisée et traitement national) ; 3) la réduction graduelle des tarifs douaniers ; 4) l'interdiction des mesures quantitatives ; et 5) le règlement pacifique des différends. Se trouvent ainsi combinés les idées internationalistes de contrat, de négociation collective et de libéralisation ordonnée des échanges. De son côté, la Charte de La Havane, portant création de l'Organisation internationale du commerce, fut le résultat de très longues discussions et de nombreux compromis mais le message n'en est pas moins très clair comme en témoignent les premiers mots :

RECONNAISSANT que les Nations Unies sont résolues à créer les conditions de stabilité et de bien-être qui sont nécessaires pour assurer des relations pacifiques et amicales entre les nations,  
 LES PARTIES la présente Charte s'engagent coopérer entre elles et avec les Nations Unies dans les domaines du commerce et de l'emploi,  
 En se proposant le but général suivant :  
 Atteindre les objectifs fixés par la Charte des Nations Unies, particulièrement le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et les conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social envisagés à l'article 55 de cette Charte.

Si l'idée de progrès par le commerce y est reconnue, il n'en est pas moins clairement établi que ce progrès doit être orienté vers l'emploi et le développement et, pour ce faire, engager les États, individuellement et collectivement, dans cette direction<sup>73</sup>. La suite de l'histoire est connue, et comme le prévoyait l'article XXIX, le GATT survivra au naufrage de la Charte mais, le temps faisant son œuvre, de la libéralisation des échanges on est passé, dans les années 1980, au libre-échange<sup>74</sup> et, avec la création de l'OMC, l'esprit de La Havane sera définitivement enterré, l'OMC n'étant plus qu'une « machine » à ouvrir les marchés et à régler les différends entre ses membres. C'est cette place qu'elle vient occuper dans le schéma présenté plus haut, au centre de l'interdépendance commerciale.

## 4. Conclusion

J'ai voulu dans ce chapitre insister sur quatre points :

- 1) L'internationalisme libéral reste voué à la construction d'une société mondiale autour de l'individu et de ses droits, mais à la différence du cosmopolitisme qui l'a précédé, dans un monde divisé en États.
- 2) Alors que les philosophes envisageaient cette construction sous l'angle de la raison et du contrat social, les économistes vont la concevoir sous l'angle de l'intérêt et du marché. Leur vision radicale du libre-échange les conduira dans une impasse dont on n'a pu sortir qu'en acceptant les idées de régulation d'une part et de libéralisation ordonnée des échanges d'autre part, ce qui revenait à toutes fins pratiques à réhabiliter le contrat social des philosophes, ou du moins à faire d'un commerce ordonné la raison d'être de ce contrat. Avec le méliorisme, on ira plus loin encore en attribuant aux institutions un rôle d'organisateur du progrès et du bien-être collectif. Ce mouvement est venu à la fois des États-Unis et du Royaume-Uni, pour finalement se fondre après la Guerre dans l'État-providence et l'économie mixte mais aussi, dans une certaine mesure, dans les organisations internationales et l'institutionnalisation de la coopération internationale.
- 3) L'internationalisme libéral est à la fois une doctrine et un programme d'action collective. Il y a néanmoins deux manières de les envisager. Ou du moins est-ce ainsi que, sans rompre pour autant avec ses principes de base, les libéraux progressistes ont cherché à orienter le libéralisme dans de nouvelles directions en ouvrant la porte à l'action correctrice de l'État. D'abord orientée vers les réformes intérieures, leur action fut également tournée vers l'international et la reconstruction des institutions de la paix au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et ce pour mettre de l'avant un multilatéralisme de progrès. Pour autant, ils ne sont jamais parvenus à éclipser totalement l'internationalisme de l'individualisme des droits de nature et encore moins à convaincre leurs adversaires du bien-fondé et de la bonne-foi de leurs intentions.
- 4) Les institutions internationales ne sont pas le simple produit de pouvoirs que concentreraient une grande puissance internationale. C'est à ce niveau que l'internationalisme libéral s'oppose au réalisme et aux tenants de la stabilité hégémonique<sup>75</sup>, non seulement parce qu'il donne un sens au multilatéralisme, mais aussi <sup>76</sup>



## ANNEXE

### INTERDÉPENDANCE ET COOPÉRATION

La théorie des avantages comparatifs démontre l'existence de gains nets dans l'échange. Nous savons toutefois depuis John Stuart Mill que leur répartition dépend aussi des demandes réciproques. Reprenant à leur compte la théorie des dotations factorielles de Bertil Ohlin, Stolper et Samuelson<sup>77</sup> ont montré, de leur côté, que l'échange pouvait avoir des effets de redistribution importants non seulement sur l'emploi, mais aussi sur les salaires dans les pays concernés. Si la théorie classique du commerce international intègre les effets redistributifs, elle a toujours eu par contre beaucoup plus de difficulté à intégrer les effets de taille et les asymétries qui en découlent. Albert O. Hirschman<sup>78</sup>, par exemple, montre que les gains nets qu'un pays obtient du commerce, renforcent non seulement sa richesse, mais également son degré d'influence à l'intérieur du système international. Les concepts de « gains du commerce » et de « dépendance par le commerce », écrira-t-il, ne sont que les deux faces de la même pièce, celle de la puissance<sup>79</sup>. François Perroux<sup>80</sup> ira dans la même direction en défendant, quant à lui, l'argument selon lequel les avantages en s'accumulant, entraîneront, s'il n'y a pas de correction, des situations de domination et, donc, de dépendance.

Les politologues, de leur côté, associent depuis longtemps l'interdépendance au dialogue et à la coopération. Non sans, d'ailleurs, s'appuyer sur la théorie classique du commerce : 1) les gains réciproques dans l'échange constituent un puissant incitatif à coopérer ; et 2) comme toute rupture du lien commercial s'avère très coûteuse, la coopération tient là son garde-fous<sup>81</sup>. C'est cette direction que va prendre à son tour Karl Deutsch pour aborder la coopération transatlantique, non sans toutefois adapter la théorie de l'interdépendance au nouveau contexte de sécurité. La perspective que vont adopter Robert O. Keohane et Joseph S. Nye est quelque peu différente. Pour reprendre leurs mots,

« In common parlance, interdependence means a state of being determined or significantly affected by external forces. Interdependence, most simply defined, means mutual dependence. Interdependence in world politics refers to situations characterized by reciprocal effects among countries or among actors in different countries<sup>82</sup>.»

#### De Karl Deutsch à Robert O. Keohane et Joseph S. Nye

La théorie réaliste en relations internationales n'a jamais pu présenter qu'une vision extrêmement limitée et réductrice du système international<sup>83</sup>. Pour des raisons qui tiennent : (1) à sa perspective fortement « stato-centrique » ; (2) à la vision étroite que les États se font de leur sécurité ; (3) à l'étanchéité présumée entre les deux systèmes, le système international d'un côté et le système économique international de l'autre. La dualité économie/politique et la centralité accordée à l'État vont demeurer, mais en introduisant d'autres acteurs que l'État et d'autres facteurs que militaires, la théorie de l'interdépendance va, de la sorte, élargir le concept de sécurité, lui donner une dimension économique et, partant, aborder de front une réalité forte du monde d'après-guerre, à savoir que sur le plan économique comme dans de nombreux domaines, les États coopèrent.

S'interrogeant sur la relation transatlantique Karl Deutsch<sup>84</sup> développera dans les années 1950 le concept de « communauté de sécurité » et défendra l'argument selon lequel les conflits se résolvent plus facilement à l'intérieur d'un cadre institutionnel pluraliste ou amalgamant<sup>85</sup>. Son concept de « communauté de sécurité » reposait sur l'idée qu'un système, quel qu'il soit, peut être défini comme une « collection d'unités reconnaissables » reliées entre elles par un réseau de « transactions ». Le concept de transaction ne se limite pas au seul champ économique ni aux seuls États mais couvre tout domaine impliquant contacts et communications et concerne aussi les individus, les entreprises et autres groupes sociaux. L'intensité et la fréquence des transactions définit le degré de cohésion du système, mais c'est la covariance des comportements des différentes unités qui fait en sorte, dira Deutsch, que ce système puisse apparaître comme une communauté d'intérêt. Parler d'interdépendance ou d'intégration n'est donc dans ce cas qu'une autre manière de parler du lien qui unit les différentes parties d'un système que vient définir la fréquence et l'intensité des relations entre ses unités. L'interdépendance, c'est le lien qui unit entre elles, par un même destin, les différentes unités qui composent un système<sup>86</sup> ; l'intégration, c'est le lien qui unit les unités au système. Et qu'il définit comme « la réalisation, au sein d'un territoire donné, d'un sentiment d'appartenance à une communauté et d'institutions et de pratiques suffisamment solides et suffisamment étendues pour pouvoir garantir, pour une longue période de temps des attentes fortes (*dependable*) de changement pacifique dans la population ».

En résumé, la fréquence des relations (contacts, échanges, communications, etc.) définit le degré de cohésion du système, la convergence des attentes et la covariance des comportements les conditions de son développement. La coopération est perçue ici comme un processus qui s'inscrit de manière positive dans l'évolution des relations internationales, au fur et à mesure que se développent les liens et le sentiment d'appartenance à une même communauté. Comme il le dira, « If the entire world were integrated into a security community, wars would be eventually eliminated »<sup>87</sup>. La conception que se fait Deutsch de la sécurité est très proche de celle que Smith se faisait de l'échange et de la division du travail<sup>88</sup>.

Vingt ans après la publication de *Political Community and the North Atlantic Area*, Robert O. Keohane et Joseph S. Nye<sup>89</sup> reviendront à leur tour sur l'alliance atlantique. Se penchant également sur les concepts d'interdépendance et d'intégration<sup>90</sup>, ils adopteront toutefois une démarche différente : leur objectif est de montrer que dans un contexte « d'interdépendance complexe », la coopération économique devient une question de sécurité. Pour défendre leur argument, les deux auteurs s'appuieront sur deux concepts empruntés à Richard N. Cooper : ceux de vulnérabilité et de sensibilité<sup>91</sup>.

### L'interdépendance complexe

Chez Deutsch, c'est l'interdépendance des acteurs, la communauté des intérêts ou la nature commune des problèmes à résoudre qui vient justifier la coopération. Chez Keohane et Nye, on prend le problème à l'envers : à partir du moment où il y a interdépendance, il y a forcément dépendance mutuelle, donc un coût d'opportunité associé à une telle situation. Un coût que l'on peut évaluer au niveau global, lorsque les parties poursuivent des politiques autonomes ou refusent de coopérer, ou au niveau des unités elles-mêmes, lorsque l'on considère l'influence des facteurs externes sur leur degré d'autonomie. Ainsi, dans le cas d'un modèle à deux économies, une petite, A, et une grande puissance B, où A, du fait de sa taille, a un degré d'ouverture économique plus grand que B, d'un point de vue économique, nous dit la théorie du commerce international, le pays A est celui qui a le plus à gagner du commerce avec B. Mais, du point de vue, de la dépendance externe, c'est A qui se trouve dans la position la plus vulnérable puisque c'est lui qui ressentirait le plus l'effet d'une cessation du commerce. La

notion de vulnérabilité peut donc être définie comme la prédisposition d'un pays à subir les coûts liés aux effets externes d'un changement de politique dans un autre pays<sup>92</sup>.

La notion de sensibilité est, quant à elle, la prédisposition d'un pays à subir l'influence d'un autre pays, et ce avant même qu'il n'ait changé ses politiques en conséquence. Aujourd'hui, on parlerait de chocs asymétriques. Comme le souligne Cooper, la notion se mesure à la marge, en prenant, par exemple comme en économie, la propension marginale à importer (et non moyenne) ou encore l'élasticité de substitution entre les produits locaux et les produits importés<sup>93</sup>. La sensibilité externe peut être très forte, même si le degré d'ouverture est faible. *A priori*, vulnérabilité et sensibilité vont de pair. Mais on peut très bien considérer, par exemple, que si l'essentiel du commerce entre A et B porte sur une seule ressource, ressource dont le pays B ne peut se passer ou à laquelle il ne peut rapidement lui trouver une alternative, dans ce cas on pourra parler de forte sensibilité.

Pour éviter toute confusion, Cooper<sup>94</sup> suggère d'ailleurs de parler de « dépendance mutuelle » pour désigner le degré de vulnérabilité d'une économie vis-à-vis d'une autre, autrement dit lorsque celles-ci sont dépendantes l'une de l'autre, et d'interdépendance pour désigner le degré d'influence réciproque à la marge d'une économie sur une autre<sup>95</sup>. On peut, dit encore Cooper, qualifier le premier effet, d'effet de « trampoline », et le second, d'effet de « ricochet ». À ces deux effets, Cooper en ajoutera un troisième : l'érosion de la marge de manœuvre des États : « Interdependence, by joining the markets erodes the effectiveness of policies and hence threatens national autonomy in the determination and pursuit of economic objectives<sup>96</sup>. »

En somme, et pour résumer ce que dit Cooper, il conviendrait d'appliquer en relations internationales le concept de dépendance aux relations (économiques ou autres) qui unissent deux pays, et celui d'interdépendance aux effets réciproques que peut avoir un changement à la marge dans ces relations. Il y aura asymétrie dans ces relations entre deux pays lorsque les niveaux de dépendance et d'influence réciproque ne sont pas comparables. La coopération économique se trouve ainsi doublement justifiée : d'abord, pour répondre aux évolutions des relations internationales et tirer tout le parti des avantages économiques de l'interdépendance ; ensuite, pour réduire et corriger les effets négatifs qu'engendrent les asymétries.

### Interdépendance et coopération

Dans un monde d'interdépendance économique, il y a un intérêt commun à coopérer<sup>97</sup>. Certes, parce qu'il y a un coût d'opportunité associé à la non coopération, voire à la coupure du lien économique mais surtout parce qu'il y un avantage dans la mesure où la coopération va permettre de favoriser la prospérité économique, de réduire les coûts de transaction, de mieux contrôler les effets du pouvoir et les intérêts, et d'apporter plus de transparence dans les relations entre les États, par les règles et l'échange d'information. On notera par ailleurs que les coûts de ne pas coopérer et les avantages de le faire seront d'autant plus importants pour un État que son économie et ses politiques économiques sont sensibles et vulnérables aux facteurs externes, autrement dit aux changements dans la conjoncture économique et politique des autres États. De ce point de vue, s'il ressort qu'il est toujours plus avantageux pour deux pays de coopérer que de ne pas coopérer, c'est néanmoins au plus petit des deux pays, au plus vulnérable des deux en quelque sorte, que la coopération va profiter le plus en dernière analyse. Elle lui donne une capacité de régulation et d'intervention qu'il n'aurait pas autrement. Elle permet notamment d'éviter, dans le cas présent, que le pays B ne soit tenté par des comportements non-coopératifs, mais aussi qu'en l'absence de coordination des politiques, le petit pays se trouve à devoir subir des politiques de A sans qu'il ne soit possible d'en corriger les effets.

On peut parler dans ce cas, comme en économie, de la coopération comme d'un bien collectif qui produit des externalités positives et du multilatéralisme comme d'une pratique institutionnalisée de la coopération<sup>98</sup>. En introduisant l'effet d'apprentissage et en accordant une certaine autonomie aux institutions, on peut même envisager, ainsi que Keohane en avance l'idée, que la coopération entre les États se développe d'elle-même, et ce sans qu'il ne soit nécessaire de faire appel à un hegemon : « Past patterns of institutionalized cooperation may be able to compensate, to some extent, for increasing fragmentation of power »<sup>99</sup>.

### Pour conclure

La théorie de l'interdépendance présente une double originalité. Premièrement, elle trace une voie pour la coopération entre deux conceptions radicales du système internationale : la conception réaliste centrée sur l'équilibre de la puissance et la conception structuraliste centrée sur la dépendance économique. Deuxièmement, elle offre un cadre d'analyse qui prend en compte des interactions entre deux systèmes distincts, le système international d'un côté et le système commercial de l'autre. De la sorte, comme le note Jean-François Thibault non seulement l'identité de l'État demeure, mais celui-ci réussit par la coopération à préserver son ascendant sur le système, et ce même si ce dernier se transforme sous l'influence des facteurs économiques<sup>100</sup>. Quant à la forme institutionnelle que prendra la coopération, elle dépendra de l'arbitrage que feront les États entre, d'un côté, la perception qu'ils se font des problèmes et des intérêts qu'ils ont en commun et, de l'autre, celle qu'il se font de leurs propres problèmes et de leurs propres intérêts<sup>101</sup>. L'analyse débouche ici sur une analyse à deux niveaux, à la Putnam<sup>102</sup> – les facteurs domestiques entrant autant en ligne de compte dans les choix que les facteurs externes –, mais également sur le fameux dilemme du prisonnier<sup>103</sup>.

La théorie de l'interdépendance n'est pas sans failles, loin de là. Je ferai à son propos trois remarques. Tout d'abord, l'on peut présumer que l'interdépendance favorise la coopération mais malgré tout, ce n'est pas un argument suffisant. Ainsi que le note Helen Milner<sup>104</sup>, les liens commerciaux, en devenant plus étroits, peuvent provoquer des différends en grand nombre, voire des divergences grandissantes dans la réalisation des objectifs économiques et politiques. Dans la même veine, on peut aussi avancer avec Luiz Carlos Bresser-Pereira que l'interdépendance en s'élargissant et en s'approfondissant entraîne un accroissement de la concurrence entre les nations et par le fait même, que les États aussi entrent en concurrence sur les marchés mondiaux<sup>105</sup>. Qui plus est, sans même recourir au célèbre dilemme du prisonnier, il est tout à fait possible de montrer, ainsi que l'ont fait certains économistes ultralibéraux, que la coopération n'est pas nécessairement utile, voire même qu'elle peut être dans certaines situations, contreproductive<sup>106</sup>.

Ensuite, les théoriciens de l'interdépendance n'ont, fort curieusement, attaché qu'une attention limitée aux arrangements économiques régionaux<sup>107</sup>. Cela tient au fait 1) que, si leur approche se veut générale, les formes institutionnelles que peut prendre la coopération sont par contre fort variées, 2) que leur programme de recherche porte sur les institutions, leur raison d'être, leur développement et leurs effets sur le comportement des États (et non sur celui des acteurs économiques), et 3) que les termes d'interdépendance et d'intégration sont interchangeable, du moins aux niveaux économique et social<sup>108</sup>. Leur approche est plus générale et ne vise qu'à rendre compte non seulement de l'intérêt mutuel de coopérer, l'intensité des relations poussant dans cette direction, mais aussi des effets d'asymétrie dans l'interdépendance sans pour autant tomber dans la théorie de la dépendance<sup>109</sup>.

Enfin, et pour faire court, ce qui est beaucoup plus dérangeant, c'est que la théorie institutionnaliste de l'interdépendance ne fait qu'emprunter à l'économie ses concepts, mais sans jamais vraiment s'intéresser à l'économie<sup>110</sup>. En forçant à peine les choses, nous pouvons même dire que les théoriciens de l'interdépendance, du moins ceux qui s'inscrivent dans la

mouvance « néo-libérale », pour reprendre la terminologie de Keohane, ne se sont jamais vraiment intéressés à l'économie<sup>11</sup>.

---

## Notes et références

<sup>1</sup> Le but ultime du président Wilson était de remplacer l'ordre assis sur les rapports de puissance par un ordre international assis sur la règle de droit. Ultiment, il va se rallier à ce qu'on appellerait aujourd'hui la « paix démocratique », autrement dit à l'argument en vertu duquel les nations démocratiques seraient moins enclines à se faire la guerre. Les points les plus importants de son discours vont dans ce sens. Sur le wilsonisme, voir David Fromkin, « What is Wilsonianism? », *The World Policy Journal*, 1994, vol. 11, n° 1, pp. 100-11. Et Robert Tucker, « The Triumph of Wilsonianism? », *The World Policy Journal*, hiver 1993-1994, vol. 10, n° 4, pp. 83-95. Voir également le chapitre consacré au libéralisme classique dans l'ouvrage dirigé par Alex Macleod et Dan O'Meara, *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*. Montréal, Athéna, 2007, pp. 89 et suivantes.

<sup>2</sup> Voir par exemple G. John Ikenberry, « Liberal Internationalism 3.0: America and the Dilemmas of Liberal World Order. *Perspectives on Politics*, vol. 7, n° 1, 2009, pp. 71-87. Voir également Tony Smith, *America's Missions: The United States And the Worldwide Struggle for Democracy in the Twentieth Century*, New Jersey, Princeton University Press, 1994 ; Walter A. McDougall, « Back to Bedrock: The Eight Traditions of American Statecraft », *Foreign Affairs*, mars-avril, 1997, pp.134-146 ; Walter Russell Mead, *Special Providence: The American Foreign Policy Tradition*, New York, Routledge, 2002.

<sup>3</sup> OMC, 10 avantages du système commercial de l'OMC, Genève, 2003.

[https://www.hse.ru/data/2011/12/04/1271809351/10b\\_f.pdf](https://www.hse.ru/data/2011/12/04/1271809351/10b_f.pdf)

La brochure a été remplacée une nouvelle, appelée « 10 choses que l'OMC peut faire ». On notera que « Contribuer à la paix et à la stabilité » est tombé de la première à la neuvième position.

<sup>4</sup> Ainsi Friedrich List distingue-t-il entre l'économie politique et l'économie cosmopolite. Alors que la première « borne à enseigner comment une nation, dans des circonstances données, parvient ... à la prospérité, à la civilisation et à la puissance » la seconde, depuis Quesnay et Smith, s'attache « à établir l'idée cosmopolite de la liberté absolue du commerce... » (Friedrich List, *Système national d'économie politique*, Paris, Capelle, 1857, pp. 223 et suivantes)

<sup>5</sup> Casper Sylvest, *British Liberal Internationalism, 1880-1930. Making Progress?*, Manchester, Manchester University Press, 2009. Voir également son article « Continuity and Change in British Liberal Internationalism, c. 1900-1930 », *Review of International Studies*, vol. 31, n° 2, 2005, pp. 263-283. L'auteur souligne le fait que l'internationalisme était d'abord considéré comme une utopie morale qui en appelait à la raison, à l'éducation, à la conscience, etc. Cette vision optimiste trouvera sa force en Grande-Bretagne dans l'idée de progrès, chez les philosophes, les économistes mais aussi chez les juristes. On peut l'opposer à une autre vision de l'internationalisme, plus pessimiste et, par conséquence, institutionnalisée. Son objet était de mettre sa construction entre les mains de planificateurs qui définiraient les règles de conduite et orienteraient ainsi les comportements. Il ne faudrait cependant pas abuser de la distinction. D'une part, comme le souligne Sylvest, beaucoup de juristes britanniques, au dix-neuvième siècle voyaient le monde évoluer, sortir progressivement de l'ordre moral et devenir avec le temps une société internationale régie par la règle de droit, à l'image de ce qui s'était passé à l'intérieur des sociétés, du moins les plus avancées. Le monde restait pour autant inégal, et dans ce sens, il revenait aux sociétés les plus avancées non seulement de jouer le rôle d'avant-garde, mais aussi de faire évoluer les sociétés moins civilisées, ce qui en retour venait légitimer la colonisation et l'impérialisme, si ce n'est à faire du colonialisme une voie de passage obligée pour parvenir à la formation d'une société internationale régie par la règle de droit. D'autre part, si, contrairement à l'internationalisme britannique, l'internationalisme américain fut institutionnalisé après la Seconde Guerre mondiale, il n'en reposait pas moins sur la même vision optimiste d'un monde en progrès, les États-Unis montrant la voie à suivre. Par contre, il devait être régi par la règle de droit et des institutions multilatérales, le multilatéralisme remplaçant l'impérialisme.

<sup>6</sup> August Schou, *Histoire de l'internationalisme, Tome III, Du congrès de Vienne jusqu'à la première Guerre mondiale*, Oslo, Aschehoug, 1963. L'ouvrage vient compléter l'œuvre magistrale de Christian Lange.

<sup>7</sup> Casper Sylvest, « Continuity and Change in British Liberal Internationalism, c. 1900-1930 », *op.cit*

<sup>8</sup> On se reportera aux premières lignes des *Nouveaux principes d'économie politique, ou de la richesse dans ses rapports avec la population* (Pari, Delaunay, 1827, tome premier p. 1) : « Double but de la science du gouvernement : La science du gouvernement se propose, ou doit se proposer pour but le bonheur des hommes réunis en société. Elle cherche les moyens de leur assurer la plus haute félicité qui soit compatible avec leur nature ; elle cherche en même temps ceux de faire participer le plus grand nombre possible d'individus à cette félicité. Dans aucune des sciences politiques on ne doit perdre de vue ce double but des efforts du législateur : il doit soigner tout ensemble le degré de bonheur que l'homme peut atteindre par l'organisation sociale et la participation équitable de tous à ce bonheur[...] »

<sup>9</sup> Fred Halliday propose une typologie à trois niveaux de l'internationalisme dans son article « Three Concepts of Internationalism », (*International Affairs*, vol. 64, n° 2, 1988, pp. 187-198). Outre l'internationalisme libéral, il faudrait aussi considérer l'internationalisme révolutionnaire, son grand rival, qui émerge avec la création de l'Association internationale des travailleurs le 28 septembre 1864, et l'internationalisme hégémonique construit autour d'une conception à la fois inégalitaire et réaliste des relations internationales.

<sup>10</sup> Les statuts de la Première internationale furent rédigés par Karl Marx. Celui-ci était très sensible aux effets de l'internationalisation du capital sur les conditions de travail et la concurrence entre les travailleurs. La réponse devait

passer pour lui par la création d'une association internationale « pour créer, comme l'indique l'article 1<sup>er</sup>, un point central de communication et de coopération entre les sociétés ouvrières des différents pays aspirant au même but, savoir : la protection, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière. »

<sup>11</sup> On mentionnera à titre d'exemple les traités d'amitié, de commerce et de navigation, les traités commerciaux, les unions internationales, comme l'Union télégraphique internationale créée en 1865, ou encore la Société des nations issue du traité de Versailles.

<sup>12</sup> Marcel Mauss, « La nation et l'internationalisme », 1920, édition électronique, Les Classiques des sciences sociales, p. 9.

<sup>13</sup> G. John Ikenberry, « The End of Liberal International Order? », *International Affairs*, vol. 94, n° 1, 2018, pp. 7–23, p. 12.

<sup>14</sup> G. John Ikenberry, « Why Export Democracy? The 'Hidden Grand Strategy' of American Foreign policy », *The Wilson Quarterly*, vol. 23, n° 2, 1999, pp.56-65. On peut aussi retenir la définition simple qu'il en donne : « Taken as a whole, liberal internationalism offers a vision of order in which sovereign states—led by liberal democracies—cooperate for mutual gain and protection within a loosely rules-based global space ». (« The End of Liberal International Order? », *International Affairs*, vol. 94, n° 1, 2018, pp. 7–23, p. 12)

<sup>15</sup> Nous reprenons à notre compte le triptyque de Casper Sylvest.

<sup>16</sup> La littérature spécialisée considère d'une façon générale l'internationalisme libéral tire ses sources de trois auteurs : John Locke, Adam Smith et Immanuel Kant.

<sup>17</sup> Il convient de rappeler les Quatre libertés énoncées par le président Roosevelt dans le célèbre discours sur l'état de l'Union qu'il prononça devant le Congrès le 6 janvier 1941 : « The first is freedom of speech and expression — everywhere in the world. The second is freedom of every person to worship God in his own way — everywhere in the world. The third is freedom from want — which, translated into world terms, means economic understandings which will secure to every nation a healthy peacetime life for its inhabitants — everywhere in the world. The fourth is freedom from fear — which, translated into world terms, means a world-wide reduction of armaments to such a point and in such a thorough fashion that no nation will be in a position to commit an act of physical aggression against any neighbor — anywhere in the world. » Ces quatre libertés furent enchâssées dans la Charte de l'Atlantique (1941), dans la Charte de San Francisco (1945) et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948).

<sup>18</sup> Les guerres seront toujours un désastre pour les internationalistes, mais aussi et peut-être plus encore les guerres commerciales, parce qu'elles sont plus sournoises.

<sup>19</sup> C'est le troisième point du message du président Wilson : « The removal, so far as possible, of all economic barriers and the establishment of an equality of trade conditions among all the nations consenting to the peace and associating themselves for its maintenance. »

<sup>20</sup> La référence commune est évidemment John Locke et sa théorie du contrat social.

<sup>21</sup> Emmanuel Kant, *Essai philosophique sur la paix universelle*, Paris, G. Fischbacher libraire-éditeur, 1880. Sur Kant, voir Michael W. Doyle, « Kant, liberal legacies, and foreign affairs », *Philosophy & Public Affairs*, vol. 12, n° 3, 1983, pp. 205-235. Voir également son ouvrage : *Ways of War and Peace*, New York, W.W. Norton, 1997; et le texte de sa conférence : Michael Doyle, « Liberal Internationalism: Peace, War and Democracy », 22 juin 2004. (<https://www.nobelprize.org/prizes/themes/liberal-internationalism-peace-war-and-democracy/>)

<sup>22</sup> Voir à ce sujet Antonio Franceschet, « Sovereignty and Freedom: Immanuel Kant's Liberal Internationalist 'legacy' », *Review of International Studies*, vol. 27, 2001, pp. 209-228. Voir également, Bruce Russett, John R. Oneal, David R. Davis, « The Third Leg of The Kantian Tripod for Peace: International Organizations and Militarized Disputes, 1950–85 », *International Organizations*, vol. 52, n° 3, 1998, pp. 441-467. Ces auteurs préfèrent, quant à eux, insister sur les trois dimensions suivantes : la constitution républicaine, l'esprit du commerce et le droit international.

<sup>23</sup> On se rapportera, entre autres, au texte publié titre posthume *A Plan for an Universal and Perpetual Peace* <https://www.laits.utexas.edu/poltheory/bentham/pil/pil.e04.html>. Ce texte, écrit en 1789, fait partie des *Principles of International Law* publié en 1843 par John Bowring qui en a remanié la composition à partir de plusieurs écrits de Bentham. Il reste néanmoins important parce que tout en puisant dans la contribution des économistes « classiques », il augure d'une conception utilitariste des relations internationales qui s'en démarque sur un point : ce n'est plus le besoin, la raison et l'intérêt qui guident le commerce entre les nations, mais la recherche du bien-être et le calcul comme les marginalistes en développeront l'idée dans le dernier quart du siècle.

<sup>24</sup> Les États restent subordonnés au principe de rechercher d'abord le bonheur de leurs nationaux. On peut donc s'attendre dans ce cas à ce que la coopération internationale reste limitée. N'oublions pas toutefois que Bentham comme tout libéral doit composer avec les États et qu'*in fine*, c'est l'intérêt et le calcul de l'individu qui doivent primer. On peut donc envisager qu'au fur et à mesure que les échanges se développent, les intérêts des individus s'expriment de plus en plus librement, au détriment de ceux des États. On en arriverait donc comme chez les classiques à une sorte de « fin de l'histoire » que serait un marché mondial à la fois composé des seuls individus mus par leur seul intérêt et régi par des règles collectives qui seraient au-dessus des règles et des intérêts nationaux.

<sup>25</sup> Pour Bentham, « nations are composed of individuals » ; aussi, l'utilité collective n'est-elle que la somme des utilités individuelle. Il ne considère pas non plus les différences dans la disponibilité des moyens de subsistance ni l'action collective pour réduire les inégalités économiques entre les peuples. Le commerce international doit suffire et contribuer au développement. Si la guerre apparaît pour lui comme quelque chose d'irrationnel qui va à l'encontre de la poursuite du bien-être, il en va tout autant pour lui de l'isolationnisme et du protectionnisme dans la mesure où l'un et l'autre empêchent les individus de tirer tous les avantages d'un commerce libre. On peut présumer Également que ne coopèrent entre eux que les États qui poursuivent la même quête de bien-être. Voir à ce sujet Frédéric Rimoux, « Utilité et sécurité dans la pensée internationale de Jeremy Bentham », *Revue française de science politique*, 2018, vol. 68, n° 3, pp. 539-561 ; Julien Cazala, « Jeremy Bentham et le droit international », *Revue générale de droit international public*, vol. 2, 2005, pp. 363-388 ; et Gunhild Hoogensen, *International Relations, Security and Jeremy*

*Bentham*, New York, Routledge, 2005. Celle-ci place d'ailleurs Bentham à côté de Kant parmi les libéraux rationalistes.

<sup>26</sup> Bentham condamne pour les mêmes raisons les conquêtes et des guerres commerciales.

<sup>27</sup> Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Paris, classiques Garnier, 1956, Tome second, p. 9.

<sup>28</sup> Sur cette question, on se rapportera à l'ouvrage de Albert Hirschman, *Les passions et les intérêts*, Paris, PUF, 1980.

<sup>29</sup> Comme le note Catherine Larrère, « l'intérêt vient sans doute à bout des passions, mais il fait aussi disparaître certaines vertus des anciens peuples, comme l'hospitalité, qu'il va falloir réintroduire par le biais du droit. » Catherine Larrère, « Montesquieu et le « doux commerce » : un paradigme du libéralisme », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], vol. 123, 2014.

<sup>30</sup> Adam Smith, *La richesse des nations*, Livre 4, Chapitre 2, 1776. (Classiques des Sciences sociales, p. 31)

<sup>31</sup> C'est l'argument que défend Norman Angell dans *The Great Illusion. A Study of the Relation of Military Power to National Advantage* (G.P. Putnam's Sons, Londres, 1910, 4<sup>ème</sup> édition). Il résume ainsi son argument dans le synopsis de son célèbre ouvrage: « He attempts to show that it belongs to a stage of development out of which we have passed; that the commerce and industry of a people no longer depend upon the expansion of its political frontiers; that a nation's political and economic frontiers do not now necessarily coincide; that military power is socially and economically futile, and can have no relation to the prosperity of the people exercising it; that it is impossible for one nation to seize by force the wealth or trade of another—to enrich itself by subjugating, or imposing its will by force on another; that, in short, war, even when victorious, can no longer achieve those aims for which peoples strive. » (*op. cit.* p. x.) Angell entend y démontrer que c'est une illusion de croire qu'un pays peut accroître sa richesse en augmentant son territoire et une illusion plus grande encore de faire miroiter aux peuples les avantages qu'ils peuvent trouver dans la guerre. Il voulait ainsi convaincre l'opinion britannique mais aussi répondre aux arguments des militaristes allemands, notamment Heinrich von Treitschke le chantre de la puissance de l'État et de l'affirmation du droit pour les peuples de faire la guerre. L'interdépendance allant de concert avec l'internationalisation, la coopération devient en quelque sorte une obligation, sauf à en subir les conséquences négatives. Le concept servira ainsi à démontrer dans un même élan la futilité de tout repli sur soi, la nécessité objective de la coopération et des unions internationales, et l'absurdité des guerres. Norman Angell reste un auteur emblématique de cette manière de penser. Non pas qu'il pensait les guerres fussent de plus en plus improbables, mais du fait d'une interdépendance toujours plus étroite, il entendait surtout dénoncer les fausses promesses que les gouvernements faisaient miroiter à leurs peuples en s'engageant dans de telles aventures.

<sup>32</sup> Il n'est pas anodin de rappeler que c'est à propos du commerce entre les nations qu'Adam Smith introduit sa célèbre métaphore de la main invisible dans la Richesse des nations.

<sup>33</sup> John Stuart Mill, *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*, Livre III, chapitre XVII, 1848, en ligne : <http://www.econlib.org/library/Mill/mlP46.html>

<sup>34</sup> Wilhelm Röpke est un auteur particulièrement représentatif de cette manière de voir les choses. Dans son ouvrage, *International Economic Disintegration* (Londres, William Hodge and Comapny, 1942), il associe la crise des années 1930 à la dégénérescence du capitalisme concurrentiel sous l'impact de la concentration monopolistique et de l'interventionnisme. L'ordre libéral traditionnel n'était pas seulement assuré par des institutions vouées à cette fin, mais aussi par des valeurs morales partagées. Certes, dira-t-il, l'ordre international était assuré par la Grande-Bretagne et sa Pax Britannica, avec à son épicerie l'étalon-or et le libre-échange, mais aussi par l'adhésion morale des nations à la liberté économique. Avec le développement des échanges et leur multilatéralisation, il en a résulté une intégration croissante de l'économie mondiale, celle-ci formant une unité virtuelle, un système au sein duquel toutes les nations étaient liées entre elles et les marchandises, les capitaux et les personnes circulaient librement. Ce système unique va commencer à se désintégrer à partir du moment où les gouvernements vont abandonner les principes de concurrence et commencer à intervenir dans l'économie, d'abord pour protéger les marchés, ensuite pour soutenir l'économie nationale. Les choses vont s'accélérer après la Première Guerre mondiale, et la crise des années 1930 qui conduira à la désintégration complète de l'économie mondiale, ne fut pas seulement une crise économique ; elle fut d'abord une crise morale, celle du libéralisme et de ses préceptes que l'on avait fini par oublier. Röpke reprendra souvent cette thèse dans ses ouvrages ultérieurs. Il n'hésitera pas à faire de la *Pax Britannica* une sorte d'âge d'or de l'internationalisme libéral, pour mieux l'opposer au multilatéralisme d'après la Seconde Guerre mondiale et qualifier celui-ci de « faux » internationalisme. Voir également son ouvrage : *International Order and Economic Integration*, Dordrecht, D. Reidel Publishing Company, 1959

<sup>35</sup> C'est surtout à la fin du dix-neuvième siècle, sous l'influence des idées socialistes, que se développe au sein des libéraux un courant réformateur, un « nouveau libéralisme », à la fois hostile à l'utilitarisme radical et ouvert aux réformes sociales. Mentionnons entre autres Thomas Hill Green, Leonard T. Hobhouse et John Hobson. Il faut aussi mentionner la création, à la même époque, de la Société fabienne qui réunira rapidement un grand nombre de militants et d'intellectuels de renom se réclamant entre autres de John Stuart Mill et d'un socialisme confiant dans le rôle que pouvait jouer l'État dans la réformation du libéralisme. George Bernard Shaw et les époux Webb en furent les plus illustres représentants. John Maynard Keynes, dans les années 1920, se réclamera de cette filiation mais ans pour autant aller jusqu'à adhérer au parti travailliste. Voir à ce sujet, Catherine Audard, « le nouveau libéralisme », *La Vie des idées*, avril 2009, et « Le nouveau libéralisme », *Alternatives économiques-L'économie politique*, 2009, vol.4, n° 44, pp. 6-27 ; Michael Freedman, *The New Liberalism*, Oxford, Clarendon Press, 1978 ; Maurice Chrétien (dir.), *Le nouveau libéralisme anglais à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Economica, 2011. Sur Keynes, voir Gilles Dostaler, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, 2005.

<sup>36</sup> Appuyés en cela par les travaillistes, ils furent à l'origine des premières législations sociales et des premiers systèmes d'assurance chômage et d'assurance maladie qui verront le jour en Grande-Bretagne entre 1906 et 1911.

<sup>37</sup> Sur la période, voir John D. Buenker, John C. Burnham, et Robert M. Crunden, *Progressivism*, Cambridge (Mass.), Schenkman, 1977. Sur les débats économiques et Woodrow Wilson, voir Joseph Dorfman, *The Economic Mind in*

*American Civilization*, vol. III, 1865-1918, New York, The Vicking Press, 1949. Sur Keynes et Commons, voir Charles J. Whalen, « John R. Commons and John Maynard Keynes on Economic History and Policy: The 1920s and Today », *Journal of Economic Issues*, vol. 42, n°1, 2008, pp. 225-242.

<sup>38</sup> Pour une description de ce capitalisme, voir Marianne Debouzy, *Le Capitalisme sauvage aux États-Unis (1860-1900)*, Paris, Le Seuil, 1991.

<sup>39</sup> Le libéralisme social américain se démarque de son vis-à-vis britannique sur quatre points : 1) la moralisation de la vie politique, une démocratisation de ses institutions et un retour à la moralité publique des Pères fondateurs ; 2) la démocratisation et la régulation du capitalisme, passant notamment par le contrôle des trusts et le développement d'un capitalisme populaire ; 3) la conviction que, face aux développements du monde moderne, l'État pouvait être un contrepoids politique mais aussi moral au pouvoir des grandes compagnies et l'influence nocive qu'exerçaient ses magnats sur la vie politique ; et 4) le protectionnisme, autant pour protéger le niveau de vie des Américains que pour assurer la viabilité des réformes sociales.

<sup>40</sup> Il mettre d'ailleurs en œuvre plusieurs recommandations, notamment celles qui avait trait au contrôle des trusts.

<sup>41</sup> le mouvement progressiste va atteindre son point culminant lors de l'élection présidentielle de 1912, gagnée par le démocrate Woodrow Wilson devant Theodore Roosevelt, alors candidat du parti progressiste nouvellement créé, et William H. Taft du parti républicain.

<sup>42</sup> Sur Croly et les débats autour du méliorisme aux États-Unis, voir : Omer Moussaly, *Progrès et action collective. Portrait du méliorisme aux États-Unis*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2016.

<sup>43</sup> Malgré une originalité certaine, l'influence des institutionnalistes américains fut, en définitive, moindre que celle des keynésiens. Leur radicalisme ne les portait pas vraiment aux compromis de la vie publique, encore moins à la participation à la reconstruction d'un capitalisme qu'il s'agissait de corriger, d'améliorer et de rendre acceptable au plus grand nombre. Pour avoir pris une direction différente de celle de Commons, Keynes n'en reconnaît pas moins la contribution intellectuelle, notamment dans *Suis-je un libéral ?* Il en sera de même des Keynésiens mais aussi des juristes qui graveront autour du New Deal. Les uns comme les autres reconnaîtront leur dette intellectuelle et, en remplaçant l'État et les institutions au cœur de la Cité, ils sortiront à leur manière le libéralisme du formalisme légal et du laisser-faire économique pour le réinventer, faire de l'État la pièce centrale d'un modèle d'économie mixte et de sécurité collective et donner ainsi au capitalisme un nouveau souffle.

<sup>44</sup> La Première internationale sera créée à Londres en 1864 et regroupera notamment les communistes et les anarchistes. Il s'agira de regrouper les prolétaires de tous les pays. Pour reprendre l'un des attendus, « l'émancipation du travail, n'étant un problème ni local ni national, mais social, embrasse tous les pays dans lesquels existe la société moderne et nécessite, pour sa solution, le concours théorique et pratique des pays les plus avancés ; [...] ». (<https://www.marxists.org/francais/marx/works/1864/00/18640000.htm>)

<sup>45</sup> La critique du libre-échange viendra des conservateurs, menés par Joseph Chamberlain au nom de la défense de l'Empire et de la classe ouvrière.

<sup>46</sup> Les atermoiements et revirements de Keynes à propos du libre-échange reflètent les hésitations britanniques à abandonner un système qui avait apporté la prospérité.

<sup>47</sup> Il faut souligner le mérite et l'audace du président Wilson de demander au point 3 de son célèbre discours du 8 janvier 1918, « le retrait, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et l'établissement d'une égalité des conditions de commerce parmi toutes les nations désirant la paix et s'associant pour la maintenir ; »

<sup>48</sup> La loi commerciale de 1934 en témoigne amplement. Hull eut l'habileté de proposer un amendement à la loi de 1930 et de lier l'expansion du commerce au programme économique présidentiel. Le texte de loi débute d'ailleurs ainsi : For the purpose of expanding foreign markets for the products of the United States (as a means of assisting in the present emergency in restoring the American standard of living, in overcoming domestic unemployment and the present economic depression, in increasing the purchasing power of the American public, and in establishing and maintaining a better relationship among various branches of American, agriculture, industry, mining and commerce)... »

<sup>49</sup> L'article a été rédigé sur les indications d'Élie Halevy. On retrouve l'usage du terme chez William James et les pragmatistes américains.

<sup>50</sup> Pierre-André Taguieff montre comment Lalande s'oppose à Spencer et à sa loi du progrès par sélection et différenciation, pour défendre l'uniformisation et « la marche à l'égalité ». (« Critiques du progrès et pensées de la décadence. Essai de clarification des visions de l'histoire », *Mil neuf cent*, n°14, 1996. Progrès et décadence. pp. 15-39.

<sup>51</sup> Si la contribution de John Maynard Keynes est, du côté britannique, indéniable, celle de William Beveridge avec ses deux livres blancs, le premier sur les services sociaux (1942) et le second sur le plein emploi (1944), l'est tout autant. De la combinaison de leurs travaux va naître une confiance nouvelle dans les capacités de l'État non seulement d'éliminer le chômage et les inégalités sans pour autant perdre l'efficacité et la liberté, mais aussi d'intervenir dans l'économie avec la précision d'un ingénieur pour orienter et stabiliser la croissance et assurer la juste distribution de ses fruits. Ainsi appliquée au monde anarchique de l'économie, la raison technocratique devait apporter plus de croissance, plus de stabilité mais aussi plus de justice, et ce grâce à l'élargissement des fonctions de l'État.

<sup>52</sup> J'établis un lien étroit entre pragmatisme et méliorisme. Je ne voudrais pas pour autant en sous-estimer les sources et influences religieuses. Elles ont également façonné cette idée d'État-Croisé comme Walter McDougall en développe l'argument dans son ouvrage *Promised Land. Crusader State: The American Encounter with the World Since 1776* (Boston, Houghton Mifflin, 1997). Pour une critique de cette dimension religieuse, notamment chez William James, voir Daniel S. Robinson, « A Critique of Meliorism », *International Journal of Ethics*, 1924, vol. 34, n2, pp. 175-194.

<sup>53</sup> Même si on retrouve cette idée de perfectibilité chez Condorcet, le *méliorisme* s'enracine davantage dans la tradition morale américaine que dans la tradition des Lumières françaises. C'est d'un mélange de pragmatisme moral et religieux que va sortir le libéralisme réformiste américain de la fin du dix-neuvième siècle. Voir à ce sujet Louis Hartz, *The Liberal Tradition in America*, New York, Harcourt, Brace & World, Inc., 1955. Il est par ailleurs intéressant de relever que William James introduit le méliorisme lorsqu'il aborde la relation entre pragmatisme et religion. Il termine

d'ailleurs sa conférence et l'ouvrage qui leur est consacré par cette phrase : « Entre les deux extrêmes du naturalisme brut d'une part, et de l'absolutisme transcendantal de l'autre, ce que j'ai pris la liberté d'appeler 'théisme pragmatique' ou 'mélioriste' répondra peut-être exactement à vos besoins. » (William James, *Le pragmatisme*, Paris, Champs/Flammarion, 2007, p. 304) Par là, il laisse clairement entendre qu'il est possible de construire un monde meilleur sur terre et d'être croyant sans pour autant y voir l'œuvre de Dieu.

<sup>54</sup> « Pour le méliorisme, écrit James, le salut n'est ni inévitable ni impossible, c'est une possibilité qui devient de plus en plus probable à mesure que se multiplient les conditions réelles de sa réalisation ». (William James, *op. cit.*, p. 291)

<sup>55</sup> William James, *Le Pragmatisme*, Paris, Champs Flammarion, 2007, p. 69. William James demeure, avec John Dewey, le philosophe américain qui a le plus développé la notion de méliorisme, au point d'en faire une morale de vie.

<sup>56</sup> Isaiah Berlin, « Two concepts of liberty », in Isaiah Berlin, *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press, 2002, pp. 166-217. Sur le concept de liberté positive chez Berlin, Sen et Rawls. voir Igersheim Herrade, « Une analyse des concepts rawlsien et senien de liberté », *Cahiers d'économie Politique / Papers in Political Economy*, 2013, n° 64, p. 157-196. Pour l'historique du concept, on se rapportera à l'ouvrage de Catherine Audard, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard, 2009.

<sup>57</sup> Le sens donné à la liberté positive par Berlin est étroit et correspond aux mesures traditionnelles pour compenser les différences physiques ou intellectuelles. Le sens donné à la liberté positive, par Amartya Sen notamment, est généralement plus large, et tend à couvrir l'ensemble des moyens, y compris financiers et techniques, nécessaires à l'exercice de la liberté.

<sup>58</sup> John Dewey, *Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir*, Paris, Climats, 2014. Voir également son ouvrage : *Le public et ses problèmes* (Paris, Gallimard, 2010), ainsi que l'ouvrage très fouillé de Jean-Pierre Cometti : *La démocratie radicale. Lire John Dewey*. (Paris, Gallimard, 2016)

<sup>59</sup> Voir à ce sujet l'argument que défend John Dewey dans *Liberalism and Social Action* [1935], très mal traduit en français sous le titre *Après le libéralisme ? Ses impasses, son avenir* (Paris, Climats, 2014).

<sup>60</sup> John Dewey, *op. cit.* p. 103.

<sup>61</sup> Une version plus modérée, morale, consistera à accepter l'idée selon laquelle il convient d'aider les plus défavorisés

<sup>62</sup> Ne nous méprenons pas sur le sens à donner à cette locution : Dewey comme tous les sociaux libéraux rejettent radicalement la vision holistique communiste, tout en étant par ailleurs extrêmement critiques du new Deal et de son programme « social ».

<sup>63</sup> Nous préférons le terme de capabilité forgé par Amartya Sen, à celui de capacité. Par là, il entend à la fois ce qu'une personne réalise effectivement et ce qu'elle est en mesure de faire, qu'elle choisisse ou non de le faire. (Amartya Sen, *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 2009, pp. 277 et suivantes).

<sup>64</sup> Je retiens, faute de mieux, cette locution, dans le sens que lui donna Schumpeter en la forgeant.

<sup>65</sup> Je reprends ici la distinction que fait Hayek à propos des institutions entre celles qui relèvent d'un ordre spontané et celles qui relèvent d'un projet constructiviste. Voir notamment son texte Friedrich A. Hayek, « The Errors of Constructivism » in *New Studies in Philosophy, Politics, Economics and the History of Ideas*, Chicago, The University of Chicago Press, 1978, pp. 3-22.

<sup>66</sup> Voir à ce sujet, Sylvain Zini, *Exporter le New Deal. Les normes du travail dans la politique commerciale des États-Unis*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016. On retrouve cette empreinte dans tout le système des Nations Unies mais plus particulièrement encore dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, solennellement adoptée le 10 décembre 1948. Voir également Susan Aaronson, *Trade and the American Dream. A Social History of Postwar Trade Policy*, Lexington, The University Press of Kentucky, 1996.

<sup>67</sup> McDougall définit ainsi le méliorisme global : « Global Meliorism is based on the assumption that the root causes of aggression and radical ideologies are poverty, ignorance, oppression, and despair ». (Walter A. McDougall, « Back to Bedrock: The Eight Traditions of American Statecraft », *Foreign Affairs*, 1997, vol. 76, n° 2, pp. 134-146, p. 141).

<sup>68</sup> Rappellons que c'est d'abord dans les Amériques que les États-Unis cherchèrent à diffuser un esprit nouveau dans les affaires internationales comme en témoigne leur proposition de Charte économique des Amériques qu'ils présentèrent en février 1945. Voir à ce sujet Mathieu Arès et Christian Deblock, « Commerce, démocratie, sécurité et méliorisme dans les Amériques », *Cahier de recherche du GRIC, CEIM, Montréal*, 2007.

<sup>69</sup> Pour une excellente critique, voir Charles Krauthammer « In Defense of Democratic Realism », *National Interest*, vol. 77, automne 2004, pp. 15-25. Voir également, Norman A. Graebner, « The Limits of Meliorism in Foreign Affairs », *Virginia Quarterly Review*, 2000, vol. 76, n° 1.

<sup>70</sup> Jean-Christophe Graz, « L'économie politique du commerce international et les origines cachées du "nouvel agenda" de l'OMC », *Économies et Sociétés*, Série Relations économiques internationales, P. n° 35, 8/2000, p. 164. Voir également à ce sujet, Christian Deblock, « Du plein emploi à la compétitivité », dans F. Crépeau (dir.) *Mondialisation des échanges et fonctions de l'État*, Bruxelles, Bruylant, 1997, pp. 63-122. Et John Gerard Ruggie, « International Regimes, Transactions, and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order », *International Organization*, 1982, vol. 36, n° 2, pp. 379-415.

<sup>71</sup> Pour les libéraux de la vieille école, le projet américain ne pouvait être qu'incongru, sinon extrêmement dangereux puisque sa prétention était à la fois de concilier la liberté du commerce avec le droit fondamental des États de légiférer et de combiner la doctrine de la liberté avec des mesures sociales et autres formes d'intervention de l'État. Pour eux, notamment les tenants de l'école autrichienne qui se regrouperont autour d'Hayek pour former la Société du Mont Pèlerin, c'était justement pour avoir laissé l'État intervenir dans les affaires économiques et avoir écouté les sirènes du nationalisme que le monde avait couru à sa perte. Pour ces nostalgiques du temps perdu, seul le retour au libre-échange et aux valeurs de la liberté pouvait rétablir la paix et la prospérité.

<sup>72</sup> Il faut souligner la contribution majeure de Eleanor Roosevelt à la mise en œuvre et à la rédaction de cet ambitieux projet.

<sup>73</sup> L'article 7 du chapitre II. Emploi et activité économique intitulé Normes de travail équitables est particulièrement significatif de cet esprit mélioriste qui doit engager les États à la fois individuellement et collectivement.

<sup>74</sup> J'aborde ce point dans « Donald Trump, fossoyeur de l'internationalisme libéral américain », in Olivier Delas (dir.), *Relations commerciales internationales : l'Union européenne et l'Amérique du Nord à l'heure de la Nouvelle Route de la soie*, Bruxelles, Bruylant, 2020, pp. 327-350.

<sup>75</sup> Les deux doctrines ne sont pas aussi irréductibles que certains le prétendent. Elles ont, toutes deux, irrigué la politique étrangère des États-Unis, le réalisme venant compléter l'internationalisme dominant et justifier l'usage de la force lorsque c'était nécessaire.

<sup>76</sup> Comme le rappelle John Gerard Ruggie, ce qui compte dans le multilatéralisme, ce n'est pas le nombre d'acteurs mais les principes sur lesquels ceux-ci s'entendent. (John Gerard Ruggie, « Multilateralism: the Anatomy of an Institution », *International Organization*, 1992, vol. 46, n° 3, pp. 561-598)

<sup>77</sup> Samuelson est revenu à plusieurs reprises sur le théorème de Stolper-Samuelson non pas pour s'opposer au libre-échange – bien au contraire –, mais pour inviter les économistes à ne pas en ignorer les effets redistributifs. Voir notamment le discours qu'il prononça devant la Chambre de commerce amricano-suédoise, discours que l'on peut retrouver dans le volume 4 (chapitre 250) des *Collected Scientific Papers of Paul A. Samuelson* (H. Nagatani et K. Cfrowley (ed.) Cambridge, MIT, 1977).

<sup>78</sup> Albert Hirschman, *National Power and the Structure of Foreign Trade*, Berkeley: University of California, 1945, p. 32.

<sup>79</sup> Hirschman revient dans *Les passions et les intérêts* (Paris, PUF/Quadrige, 3<sup>ème</sup> édition, 2005) sur les deux dimensions du commerce, interne et externe, dans la pensée économique classique : « il s'ensuit que la prévisibilité des comportements « intéressés » a pour sous-produit, sur le plan économique, non plus un fragile *équilibre*, mais un solide *réseau* de rapports interdépendants. Le développement du commerce intérieur est donc censé contribuer à la cohésion de la communauté nationale, alors que celui du commerce extérieur devrait faciliter le maintien de la paix » (p. 51).

<sup>80</sup> Voir l'annexe 4 à ce sujet.

<sup>81</sup> On se souviendra à ce propos de la métaphore de Norman Angell de la barque perdue en pleine mer dans la tempête et de la nécessité pour les marins de ramer ensemble vers un rivage encore très lointain. (Norman Angell, *The Foundations of International Polity*, Londres, William Heinemann, 1914, p. 9.

<sup>82</sup> Robert O. Keohane et Joseph S. Nye, *Power and Intedependance : World Politics in Transition*, Boston, Liile/Brown, 1977, p. 8. On peut opposer à cette définition la définition plus positive qu'en donnent Rosecrance et al. : « the direct and positive linkage of interests of states such that when the position of one state changes, the position of others is affected, and *in the same direction*. Interdependence, then, suggests a system in which states tend to go up and down the ladder of international position (economic strength, power, welfare, access to information and/or technology) together. » (R. Rosecrance, A. Alexandroff, W. Koehler, J. Kroll, S. Laqueur and J. Stocker, « Whither Interdependence? » *International Organization*, vol. 31, n°, 1977, pp. 425-471, p. 427)

<sup>83</sup> Andrew Hurrell, « Explaining the Resurgence of Regionalism in World Politics », *Review of International Studies*, vol. 21, n° 4, octobre 1995, pp. 331-358.

<sup>84</sup> Karl W. Deutsch, *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the light of Historical Experience*, Princeton, Princeton University Press, 1957. Voir également Dario Battistella, « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 10, n° 4, 2003, pp. 567-585

<sup>85</sup> Deutsch identifie neuf conditions : l'adhésion à un ensemble de valeurs communes, un mode de vie commun, des liens économiques étroites, l'attente de voir la marge de manœuvre décisionnelle accrue, une croissance économique, des liens de communications sociales entre différents acteurs ou groupes sociaux, les rapprochements des élites, une mobilité des élites, et une multiplication des échanges et des communications.

<sup>86</sup> "To the extent that units are cohesive and covariant, we say that they are interdependant and that their fates zare tied together." (Deutsch, *op. cit.*, p. 117)

<sup>87</sup> *Ibidem*, p. 5.

<sup>88</sup> L'analogie avec Smith est on ne peut plus flagrante lorsque Deutch prend la comparaison de la chaîne d'assemblage. Peu importe comment et quand on fixe le moteur au châssis ; l'important c'est que toutes les pièces soient là et qu'au bout du compte, la voiture fonctionne. C'est le rapport des pièces à l'ensemble qui compte.

<sup>89</sup> Robert O. Keohane et Joseph S. Nye, *Power and Intedependance: World Politics in Transition*, Boston, Little, Brown and Cy, 1977.

<sup>90</sup> Notons que tout comme Deutsch, Keohane et Nye ne se limitent pas aux seuls acteurs étatiques. Par contre ils insistent davantage sur les dimensions économiques, montrant par là le déclin des conflits et des questions de sécurité traditionnelles dans les relations internationales.

<sup>91</sup> Richard N. Cooper (1972), « Economic Interdependance and Foreign Policy in the Seventies », *World Politics*, vol. 24, janvier, pp. 159-181. Et son livre : *The Economics of Interdependence : Economic Policy in the Atlantic Community*, New York, Columbia University Press, 1980. Notons que Cooper applique lui aussi le concept aux relations transatlantiques.

<sup>92</sup> Que A fasse quelque chose qu'il ne ferait pas sans l'influence de B, ou que A influence B sans que la réciproque ne soit vrai, n'est en fin de compte que deux manières de présenter la même chose.

<sup>93</sup> Richard N. Cooper, « Economic Interdependence and Coordination of Economic Policies », in Ronald W. Jones et Peter B. Kenen, *Handbook of International Economics*, vol. II, Amsterdam, North-Holland, pp. 1195-1239, p. 1197.

<sup>94</sup> Ce que Krugman appelle la « nouvelle conception » (*new view*) de l'interdépendance. Voir à ce sujet Elhanan Helpman et Paul R. Krugman, *Market Structure and Foreign Trade*, Brighton, Wheatsheaf Press, 1985)

<sup>95</sup> C'est d'ailleurs le sens le plus courant que l'on attache à la notion d'interdépendance.

<sup>96</sup>. Richard N. Cooper (1972), « Economic Interdependence and Foreign Policy in the Seventies », *World Politics*, vol. 24, janvier, p. 164.

<sup>97</sup>. Hans Keman et Dietmar Braun, « Economic Interdependence, International Regimes, and Domestic Strategies of Industrial Adjustment », *European Journal of Political Research*, n° 15, 1987, pp. 547-559.

<sup>98</sup>. Keohane donne du multilatéralisme la définition suivante : « [...] as the practice of co-ordinating national policies in groups of three or more states, through ad hoc arrangements arrangements or by means of institutions. » Et des institutions : « [...] persistent and connected sets of rules, formal or informal, that prescribe behavioural roles, constrain activity, and shape expectations ». (Robert O. Keohane, « Multilateralism: An Agenda for Research », *International Journal*, vol. XLV, automne 1990, pp. 731-764, p. 731 et p. 732). Voir également, Robert O. Keohane et Lisa L. Martin, « The Promise of Institutional Theory », *International Security*, vol. 20, n° 1, été 1995, pp. 39-51. La définition de Keohane est fort différente de celle qu'en donne John G. Ruggie dans son article : « Multilateralism: The Anatomy of an Institution », *International Organization*, vol. 46, n° 3, 1992, pp. 561-598.

<sup>99</sup>. Robert O. Keohane, « The Demand for International Regimes », *International Organization*, vol. 36, n° 2, 1982, pp. 325-355, p. 354. Voir également son ouvrage : *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton, Princeton University Press, 1984. L'argument constitue la réponse à l'argument du déclin de la coopération défendu par les théoriciens de la stabilité hégémonique lorsque la puissance de l'hégémon vient à décliner. Voir à ce sujet : Charles P. Kindleberger, « Dominance and leadership in the International Economy: Exploitation, Public Goods and Free Rides », in *Hommage à François Perroux*, Presses universitaires de Grenoble, 1978, pp. 283-292.

<sup>100</sup>. Jean-François Thibault, « Le nouveau régionalisme : un défi pour la théorie des relations internationales », Montréal, GRIC, 1995, pp. 16 et suivantes.

<sup>101</sup>. Richard N. Cooper note d'ailleurs que l'on pense trop souvent à « coordination de l'action » lorsqu'on parle de coopération internationale. Il existe en fait au moins six formes distinctes de coopération : (1) échange d'informations ; (2) accord sur des définitions communes de concepts ou de mesures ; (3) accord sur des normes ou des objectifs ; (4) échanges d'information sur les mesures envisagées ; (5) coordination des actions nationales ; (6) action conjointe. (Richard N. Cooper, « Coopération économique internationale : panorama d'ensemble et coup d'œil sur l'avenir », in Louis Emmerij (dir.), *Un monde ou plusieurs ?* Paris, OCDE, 1989 pp. 202-218)

<sup>102</sup>. Robert D. Putnam, « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Game », *International Organization*, vol. 22, no. 3, 1988, pp. 427-460.

<sup>103</sup> La relation entre richesse et puissance demeure malgré tout ouverte. que la relation entre richesse et pouvoir reste ouverte. Tout au plus peut-on dire qu'entre les deux il y a interaction. En témoigne la remarque suivante que fait Keohane à propos de la définition que donne Gilpin de l'économie politique internationale : « Causality is reciprocal rather than unidirectional: on the one hand, the distribution of power creates patterns of property rights within which wealth is produced and distributed; on the other hand, changes in productive efficiency and access to resources affect relations of power in the long term. The interaction between wealth and power is dynamic because both wealth and power are continually altered, as are the connections between them. » (Robert O. Keohane, *After Hegemony*, op. cit. p. 18)

<sup>104</sup>. Helen Milner, « Commerce mondial. Une nouvelle logique de blocs ? », in Zaki Laïdi (dir.), *L'ordre mondial relâché. Sens et puissance après la guerre froide*, Paris, 1993, pp. 131-153, p. 143.

<sup>105</sup> Luiz Carlos Bresser-Pereira, *Mondialisation et compétition. Pourquoi certains pays émergents réussissent et d'autres non*, Paris, La Découverte, 2009. On retrouve un argument fort similaire chez John M. Stopford, Susan Strange, with Johns S. Henley, *Rival States, Rival Firms*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.

<sup>106</sup> Trois arguments ont été invoqués dans la littérature économique récente : (1) les visions que les gouvernements se font de la réalité et les modèles d'action sur lesquels ils s'appuient peuvent être erronés ou contradictoires ; (2) un pays peut atteindre une situation de bien-être économique en poursuivant une politique avec d'autres ses objectifs de politique économique ; (3) la coordination des politiques est un système de décision centralisé qui va à l'encontre du principe fondamental en politique économique selon lequel seul un système de décision décentralisé et médiatisé par le marché peut atteindre les objectifs recherchés. Voir à ce sujet, Christian Deblock, « La sécurité économique internationale : entre l'utopie et le réalisme », in Christian Deblock et Diane Éthier (dir.), *Mondialisation et régionalisation. La coopération économique internationale est-elle encore possible ?*, Québec, Presses de l'université du Québec, 1992, pp. 333-383.

<sup>107</sup>. Il est quand même étonnant qu'un livre de synthèse aussi récent que celui de Andreas Hasenclever, Peter Mayer et Volker Rittberger, *Theories of International Regimes* (Cambridge, Cambridge University Press, 1997), qui a pourtant la prétention de faire la synthèse des débats sur le sujet, ne dit rien, strictement rien sur le régionalisme économique ou l'intégration régionale. C'est à la fois aussi étonnant que fort révélateur. Et cela d'autant plus que, sur ce point les fonctionnalistes ont entièrement raison : les accords régionaux sont effectivement des laboratoires, des lieux propices pour mettre en place de nouveaux cadres normatifs et faire ainsi avancer l'ordre économique libéral.

<sup>108</sup>. Keohane et Nye, « International Interdependence and Integration », op. cit., p. 374. Il s'agit d'un autre point sur lequel Cooper se démarque de Keohane et Nye. On parlera, dira-t-il, d'intégration pour désigner un processus d'unification des marchés pour un produit en particulier, et d'interdépendance pour désigner le degré de substitution de deux ou plusieurs produits entre eux sur un espace donné. Chez Keohane, en particulier, c'est à la conception fonctionnelle de l'intégration en réseaux « à la Parsons » que nous sommes renvoyés. Par les réseaux interactifs, les sociétés et les économies nationales tendent à s'amalgamer, à faire unité. L'intégration économique et sociale des sociétés n'en rend ainsi que plus poreuses les frontières nationales, tout comme elle limite la marge de manœuvre des États et en façonne les politiques.

<sup>109</sup> Voir à ce sujet, David A. Baldwin, « Interdependence and Power: A Conceptual Analysis », *International Organization*, vol. 34, n° 4, 1980, pp. 471-506 ; Raymond D. Duvall, « Dependence and Dependencia Theory: Notes

---

Toward Precision of Concept and Argument », *International Organization*, vol. 32, n°1, Dependence and Dependency in the Global System, 1978, pp. 51-78

<sup>110</sup> Non sans parfois en déformer le sens d'ailleurs comme ne manque pas de le souligner Cooper.

<sup>111</sup>. C'est la thèse défendue entre autres par Susan Strange. Voir à ce sujet son article : « International Political Economy : Beyond Economics and International Relations », *Économies et Sociétés*, Relations économiques internationales, Série P. , n° 34, n° 4, 1998, pp. 3-24. Et son article plus ancien : « International Economics and International Relations : A Case of Mutual Neglect », *International Affairs*, vol. 46, avril 1970, pp. 304-315.

---

Centre d'études  
sur l'intégration  
et la mondialisation

**Adresse civique :**

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est  
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560  
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

**Adresse postale :**

Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, succ. Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA  
Téléphone : 514 987-3000, poste 3910  
Télécopieur : 514 987-0397  
Courriel : [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca)  
Site web : [www.ceim.uqam.ca](http://www.ceim.uqam.ca)

